

JÉSUS-CHRIST
est-il mort sur la Croix
pour tous ?

Simples entretiens
sur la double prédestination
par le pasteur S. SAMOUÉLIAN

Deuxième édition augmentée
et suivie d'une étude exégétique
des principaux textes
par le pasteur R.E DOULIÈRE

1990

Chez le Pasteur S. SAMOUÉLIAN
45 B, avenue Jean Jaurès
30900 NIMES

JESUS-CHRIST
est-il mort sur la
Croix
pour tous ?



Simples entretiens
sur la double prédestination
par le pasteur S. SAMOUÉLIAN

Deuxième édition augmentée
et suivie d'une étude exégétique
des principaux textes
par le pasteur R.E DOULIÈRE

1990

Chez le Pasteur S. SAMOUÉLIAN
45 B, avenue Jean Jaurès

30900 NIMES

© S.Samouélian
45 B, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

1^{re} édition : 1987
2^e édition : 1990

Photocomposition : SCRIPTURA, 44, ch. de Géry, 26200 Montélimar
Impression : IMEAF, F - 26160 La Bégude de Mazenc
Dépôt légal 2^e trimestre 1990 — N° d'impression 90131

Pour qui Jésus-Christ est-il mort sur la croix ?

AVANT-PROPOS

de la première édition

T ai longtemps hésité à publier ce petit livre qui rassemble quelques réflexions concernant la « double prédestination » des âmes au salut ou à la perdition.

Je me trouve, en effet, en opposition avec quelques chers amis, frères et sœurs en Christ, qui interprètent des textes bibliques d'une façon différente. Je regrette bien de leur faire de la peine, mais ma forte conviction, appuyée sur toute la sainte Bible, entièrement inspirée de Dieu, m'a décidé à réaliser cette étude^x.

La vérité biblique doit primer ! Dieu aime tous les humains d'un égal amour. Il est Amour. Il y va de renseignement de l'Evangile, de la Bonne Nouvelle du salut, dont tous les humains ont un urgent besoin.

Nous espérons que ces quelques pages, sans doute imparfaites, pourront être utiles. Que le Seigneur s'en serve pour sa seule gloire !

La première édition de ce petit livre date du 27 novembre 1986. Le sujet étant de plus en plus à l'ordre du jour, les 1100 volumes se sont

¹ Voici ce qu'écrivait John Wesley, lorsqu'en 1740 il publia son sermon *De la libre grâce* :

* Si quelqu'un pense qu'il est de son devoir de me répondre, je n'ai qu'une requête à lui adresser : que tout ce que tu entreprends soit fait dans la charité, dans l'amour et dans un esprit de douceur. Que la manière dont tu entres en dispute prouve que, *comme*

les élus de Dieu, tu t'es revêtu d'entrailles de miséricorde, de douceur et de patience ; que même à ce moment-là, les gens puissent dire : Voyez combien ces chrétiens s'aiment ! » rapidement écoulés. La seconde édition, sérieusement augmentée par r apport exégétique de notre cher frère en Christ, le pasteur R.E Doulière, que je remercie trèsfraternellement, trouvera de nombreux lecteurs et sera ainsi en bénédiction.

Nîmes, le 30 janvier 1990

S. SAMOUÉLIAN

Jésus-Christ est mort sur la croix pour tous

Toute la Bible, divinement inspirée, nous dit que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu *éternellement Amour*. Or, ce Dieu miséricordieux a voulu le salut de toutes ses créatures tombées dans le péché. Il a même préparé ce salut par grâce dès avant la chute, car l'amour peut et doit tout prévoir. Son Fils unique et éternel, Jésus-Christ, a été « l'Agneau sans défaut et sans tache, déjà prédestiné avant la création du monde et manifesté à la fin des temps à cause de nous » (1 Pierre 1.19-20).

Son précieux sang expiatoire, versé à la croix, une fois pour toutes, est le sang rédempteur dont *tous* ont besoin pour leur rachat. L'amour divin a prévu une possibilité de salut, au cas où ses créatures n'obéiraient pas à sa Parole. Car, « sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon » (Héb. 9.22).

Or, Jésus-Christ est-il mort pour tous les humains ? A cette question si importante, la Bible tout entière, dans sa pensée profonde et générale, répond *oui*. Comment en serait-il autrement ? « *Dieu est amour* », nous dit l'apôtre Jean dans sa première épître (4.8, 16). Il aime le monde entier, toute son œuvre, toutes ses créatures, quelles qu'elles soient. Son amour est infini et le même pour tous. Si Dieu n'aimait qu'une partie de l'humanité, nous serions bien à plaindre. Nous pourrions constamment nous poser la question : « Suis-je aimé de Dieu ? » Si Dieu, qui est Amour et la source de l'amour, Créateur par amour de toutes choses, n'aimait pas *toutes* ses créatures, il nous poserait un grave problème. Nous avons besoin de savoir que le Seigneur Jésus est notre Rédempteur. S'il ne l'était pas, Dieu serait-il juste et amour en condamnant par avance, éternellement, un grand nombre de personnes ? Si nous n'étions pas aimés, tandis que d'autres le sont, nous pourrions dire que Dieu est cruel en nous privant arbitrairement de sa compassion, de la possibilité de la repentance envers lui, de la foi

en lui, et dans l'impossibilité d'une conversion, d'une nouvelle naissance. Mais, Dieu soit loué, ce Dieu injuste, inventé par certains hommes, n'existe pas. *Dieu est amour* pour toutes ses créatures ! L'Ecriture Sainte dit : « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que *quiconque* croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3.16). Rien que ce seul verset, qui résume tout l'Evangile, suffirait pour proclamer l'universalité merveilleuse du dessein de Dieu envers toutes ses créatures.

Le mot « universalisme » que nous employons indique que le salut, dont Dieu est le seul et parfait Auteur, est offert par lui à tous les humains. Mais tous ne peuvent pas être sauvés, car, pour l'être, il faut nécessairement se repentir devant lui, croire du cœur en son Fils unique Jésus-Christ, mort en Rédempteur sur la croix que tous méritent, et être né de nouveau par le Saint-Esprit.

Il y a d'autre part, une doctrine dite « universaliste » opposée à l'enseignement évangélique. Cette doctrine veut que tous les hommes, tôt ou tard, soient un jour sauvés et que, par conséquent, l'enfer soit vide. Même le diable Satan, d'après cet enseignement anti-biblique, serait sauvé. Cet universalisme justifierait la fausse doctrine catholique romaine du purgatoire, imaginée vers 593, proclamée par le Deuxième Concile de Lyon (1274), puis par ceux de Florence (1439) et de Trente (1545-1564). Le purgatoire, s'il existait, serait vidé si cet universalisme était vrai.

Le prédicateur de l'Evangile lorsqu'il annonce la « Bonne Nouvelle » du salut par la foi en Jésus-Christ, ne peut pas se poser la question : « Jésus-Christ est-il bien mort pour tous les hommes ? » Si, dans le doute, il se le dit, il lui manquera l'élan et l'enthousiasme du témoin du Seigneur. Sa mort rédemptrice n'est-elle pas l'événement le plus important en faveur de tous les hommes, puisque tous ont péché. S'il existait une seule personne pour laquelle Jésus-Christ ne soit pas mort, la situation de cette personne serait épouvantable ! Sans l'expiation du Sauveur, elle serait seule devant la justice divine. Sa condamnation éternelle serait inévitable !

L'Ancien et le Nouveau Testament annoncent la Bonne Nouvelle du Salut. Ce serait une grave erreur de prétendre que la formation du peuple d'Israël, le peuple élu de Dieu, n'aurait pas été

suscitée en vue de tous les peuples. Lors de la vocation d'Abraham, Dieu lui dit : « *Toutes* les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix » (Gen. 22.18; 26.5). Plusieurs prophètes nous révèlent le même plan de Dieu en faveur des nations par le moyen d'Israël : Esaïe 55.3-5, Ezéchiel 37.26-28, etc. Le Nouveau Testament possède de nombreux textes comme ceux-ci : « Dieu veut que *tous les hommes* soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Tim. 2.4). « Nous mettons notre espérance dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de *tous les hommes...* » (1 Tim. 4.10). « Puisqu'un seul *est mort pour tous*, c'est donc que tous sont morts » (2 Cor. 5.14-15) et peuvent être sauvés.

« De même que, par une seule faute, la condamnation s'étend à *tous* les hommes, de même, par un seul acte de justice, la justification qui donne la vie s'étend aussi à *tous* ; et de même que, par la désobéissance d'un seul homme, *tous* les autres ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul, *tous* les autres seront rendus justes » (Rom. 5.18-19). Cette justification n'est possible que par la foi personnelle en Jésus-Christ (Rom. 8.1-4).

Il faut aussi souligner l'œuvre missionnaire voulue par Dieu pour le monde entier. Le Seigneur dit aux apôtres : « Vous serez mes témoins, tant à Jérusalem, que dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre » (Actes 1.8). Dans Marc 16, verset 15 nous lisons : « Allez par tout le monde et prêchez l'Évangile à *toute* créature » (voir aussi Romains 10.18, Matthieu 24.14, etc.).

Quelques théologiens, et pas des moindres, disent : « Jésus-Christ n'est pas mort sur la croix pour tous ». Il y aurait, d'après eux, des humains qui ne seraient pas appelés au salut et qui ne pourraient pas se repentir et croire en Dieu. Leur condamnation serait fixée de toute éternité. Il y a donc ici un sujet capital de controverse qu'il est nécessaire d'étudier et d'élucider.

Voici ce que dit, à ce sujet, le grand Réformateur du 16^e siècle, Jean Calvin : « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu, par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire d'un chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition, mais ordonne les uns à la vie éternelle, les autres à éternelle damnation. Ainsi selon la fin à laquelle est créé l'homme, nous disons qu'il est prédestiné à la mort ou à la vie » (*Institution chrétienne*, ch. 8, éditions des Belles Lettres, tome 3, p. 62).

Mais il faut se souvenir que l'Eglise des premiers siècles du christianisme annonçait l'universalité du salut par l'Evangile et du salut offert à *tous*. Contrairement à ce qu'ont enseigné les premiers Pères de l'Eglise, Saint Augustin (354-430), qui ne suivit pas son maître Ambroise, évêque de Milan, commença à parler de la prédestination divine pour le salut en faveur de certains humains. Pour l'évêque d'Hippone, l'homme n'est pas entièrement libre. Sa conversion ne vient pas de lui, mais de Dieu qui l'a décidée. Le théologien Jules Bovon, en expliquant la thèse augustinienne, dit : « Ce n'est pas parce que nous avons cru que Dieu, le sachant d'avance, nous a choisis, mais il nous a élus, dans sa souveraineté, pour que nous ayons la foi ; et ceux qu'il prédestine ainsi, il les justifie et les couronne de gloire (Rom. 8.29-30). Ainsi l'Eternel frappe les uns, c'est avec justice et par haine pour le péché... les élus ne sauraient déchoir de la grâce... sans qu'il faille tirer de là, dit Augustin, des conclusions favorisant la paresse et le libertinage... Ainsi, Augustin, n'applique l'idée de prédestination qu'aux rachetés, c'est-à-dire qu'il évite de parler — ce qui peut sembler inconséquent, mais ce qu'il est nécessaire de noter — d'un décret souverain vouant d'avance à la mort la presque totalité des hommes » (Bovon, *Dogmatique chrétienne*, tome 2, p. 412).

En 1530, le texte luthérien de la Confession d'Augsbourg, rédigé par le docteur Mélanchthon, remanié au 16^e siècle, déclare : « Trois causes sont requises pour rendre le salut efficace : la Parole divine, le Saint-Esprit et la volonté humaine qui se soumet à la Parole de Dieu ». Ces derniers mots reconnaissent une part incontestable au libre arbitre, et tout un courant dogmatique se développa dans ce sens » (J. Bovon, *Dogmatique chrétienne*, tome 1, p. 459).

Luther, le grand Réformateur, sous l'influence du théologien Mélanchthon, se contente d'affirmer que la conscience ne nous permet jamais de rejeter la responsabilité du mal sur Dieu. C'est ce qui distingue sa pensée de celle de Bucer et de Calvin, qui n'ont pas hésité à affirmer, comme élément important de la doctrine chrétienne, que le Dieu souverain a voulu le salut des uns et la réprobation des autres et que les deux décrets manifestent sa gloire. Luther a toujours mis en garde contre toute spéculation sur la souveraineté de Dieu » (*La substance de l'Evangile selon Luther* par Henri Stroll, Doyen de la Faculté de Strasbourg, 1934, p. 271).

Au temps d'Augustin, les invasions des barbares commen-

çaient à troubler l'Empire romain. Le barbare était un homme qui ignorait les civilisations d'alors. Il était méprisé et combattu. L'Empire connut, dès les 3^e et 4^e siècles, une certaine barbarisation avant que se déclenchent les grandes invasions du 5^e siècle qui entraînent l'effondrement général. Ces graves événements eurent une influence sur les dirigeants des églises. Ce fut, dit-on, Augustin qui, le premier, parla de « guerre sainte » lorsqu'il fallut combattre l'invasion des barbares. Sans doute aussi, la doctrine chrétienne fut influencée : les barbares ne pouvaient pas être des « élus de Dieu » pour l'évêque Augustin, car tous les anciens Pères de l'Église accordaient à tout homme le libre arbitre, la liberté de choix dans le salut. Calvin, qui était en lutte avec Rome¹, s'est inspiré d'Augustin. Il écrit encore dans son *Institution Chrétienne* :

« Tous les fils d'Adam sont tombés dans leur condition actuelle de misère par la volonté de Dieu... Dieu n'a pas seulement prévu la chute du premier homme, et avec elle la ruine de ses descendants, mais il l'a ainsi *ordonnée* par son bon plaisir... Le premier homme est tombé parce que Dieu l'a trouvé bon ainsi. Pourquoi l'a-t-il trouvé bon ? Cela nous est caché. Ainsi l'homme tombe parce que la Providence de Dieu l'ordonne. »

Pour Calvin, Adam et Eve ne devaient pas être des élus. Nos premiers parents devaient donc obligatoirement désobéir et tomber dans le péché. Ce point de vue a été un peu modifié par Calvin et de nombreux calvinistes le rejetèrent. Le point de vue de Calvin n'était pas soutenable puisque nous lisons dans Genèse 1, verset 31 : « Dieu contempla ce qu'il avait fait et vit que cela était très bien ». Le Créateur n'a pas pu créer l'homme pour sa perdition. Il serait alors l'auteur du mal par l'intermédiaire de Satan le tentateur, puisque Calvin en fait l'auteur de la chute. Les Remontrants ou Arminiens de Hollande furent les premiers dans les temps modernes à s'opposer à Calvin. Nous y reviendrons (voir

¹ D'autre part, le théologien Thomas d'Aquin (1266-1273) a écrit dans sa *Somme Théologique* (2^e partie, art. 3, question x 1) des passages qui ne sont pas tendres pour les hérétiques : « Il convient d'effacer du monde par la mort, non seulement la mort de l'excommunication, mais la vraie mort, l'hérétique obstiné ». Le pape Pie IX dit dans son *Syllabus* (art. 24) que « l'Église romaine a le droit d'employer la force ». Si on dit que l'Église a horreur du sang, la pratique montre qu'elle charge le * bras séculier » d'appliquer la sentence. Or, Calvin vivait dans un temps où ces pratiques étaient courantes. C'est pour cette raison qu'il a eu la faiblesse de faire brûler vif en 1553, par intolérance, le théologien Michel Servet. Par la double prédestination, il pouvait aussi condamner à la damnation éternelle une grande partie de l'humanité qui n'était pas d'accord avec sa théologie.

Appendice historique, pages 37 à 39).

Si Dieu avait décrété, avant la fondation du monde, que des millions d'êtres humains ne pourraient jamais connaître le salut par la foi en Jésus-Christ, à cause du péché d'Adam, nous ne voyons pas qui pourrait rendre grâce à Dieu à ce sujet, sinon Satan et ses démons ; eux seuls pourraient se réjouir. Que veut Satan, l'ennemi implacable du Créateur ? Perdre les hommes. Mais, Dieu soit loué, Il n'a jamais décrété la perte de ses créatures. Elles sont toutes mises devant un choix. Tous les perdus ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. Car c'est librement qu'ils auront refusé la grâce divine. Dieu ne peut pas être de connivence avec Satan pour perdre ses créatures qu'il aime d'un amour parfait. Cela est impossible !

Faut-il donc parler des questions concernant la double prédestination ? Non, disent certains, « c'est de la théologie réservée à des spécialistes, c'est une spéculation dogmatique... On a beaucoup écrit à ce sujet, inutile d'en reparler aujourd'hui ». Nous ne sommes pas pour la controverse desséchante. Mais il y a des questions importantes concernant le salut sur lesquelles nous devons être au clair.

Nous pouvons remarquer qu'actuellement il y a très peu de livres qui donnent une pensée juste et biblique sur cette question.

Sans doute, la double prédestination n'est pas prêchée, aujourd'hui, dans la généralité des églises protestantes évangéliques, mais elle peut être sous-entendue. Le Réveil du 18^e siècle a quand même porté des fruits. L'Armée du Salut et bien d'autres églises annoncent le salut offert à tous. Ils sont rares, présentement, ceux qui croient que le Dieu de la Bible destine une partie des humains au salut et l'autre partie irrémédiablement à la perte. En tous cas, s'ils le croient, le plus souvent, ils n'en parlent pas dans la prédication. L'appel à la conversion, décision personnelle à prendre devant le Dieu rédempteur, dans la repentance et la foi en lui, est ce qui est pratiqué généralement dans nos réunions d'évangélisation. La double prédestination a une tendance différente. Dieu sauverait l'homme, déjà élu, par un acte souverain de sa grâce toute puissante, sans que l'homme y soit nécessairement pour quoi que ce soit par un acte de sa volonté. Sans doute il faut qu'il croie, mais cette foi lui est donnée irrésistiblement par Dieu.

A ceci, nous répondons que Dieu a créé l'homme *libre* devant le choix qu'il lui propose et que, par conséquent, il est responsable

de ses décisions (Deut. 30.19). Dieu n'a pas déterminé d'avance, par décret contre lui ou pour lui, ce que l'homme devait faire. Si nous n'étions pas libres de nos décisions, où serait notre obéissance, notre foi et notre amour pour Dieu ? L'homme conserve sa liberté aussi longtemps qu'il est sur la terre. Cette liberté fait de lui un homme, un homme capable d'aimer son Dieu et de se consacrer à lui entièrement. S'il cessait d'être libre, il cesserait d'être homme. Il deviendrait un « robot » déterminé dans une voie qu'il ne pourrait quitter. Or, Dieu n'a jamais voulu cela, dès le début de la création. Dieu fait toujours appel à la volonté de l'homme. La foi en Dieu c'est l'exercice de la volonté. La liberté est à la base de notre dignité, elle est notre titre de noblesse.

Dieu laisse l'homme toujours libre. Il nous révèle son immense amour rédempteur, mais ne peut pas nous obliger à y croire, à l'accepter, à en vivre et à abandonner le péché. Combien de fois le Seigneur a voulu délivrer et bénir son peuple, mais Israël ne l'a pas voulu. « Il est venu chez les siens, et les siens ne l'ont point reçu » (Jean 1.11). Et quelle douleur dans cette parole divine : « Vous ne voulez pas venir à moi, pour avoir la vie » (Jean 5.40). C'est librement que l'homme doit reconnaître son péché, s'humilier devant son Dieu, le Dieu trois fois saint qui lui dit : « Soyez saints, car je suis saint » (1 Pierre 1.16). Dieu est notre Père, il veut que nous lui ressemblions. Il nous donne le Saint-Esprit dans ce but. L'homme a donc un choix à faire qui peut changer sa vie. Il n'y a aucun décret dans ce domaine. Notre existence est-elle faite de fatalité ou de liberté ? Si elle était faite d'un décret divin auquel nous ne pourrions rien changer, elle serait faite de fatalité et ce serait un malheur ! Mais elle est faite uniquement de liberté, parce qu'elle est faite d'amour. Il y a donc une grande possibilité de transformation radicale par la foi en Jésus. Le salut n'est pas dans la fatalité, mais dans la liberté. Nous croyons que Dieu choisit certaines personnes pour une tâche particulière, tâche à laquelle elles doivent répondre, dans la liberté, par un acte d'obéissance (Saul de Tarse aurait pu résister à la vision céleste — Actes 26.19). Dieu seul connaît ceux qui lui ont résisté au cours des âges, et ceux qui, aujourd'hui encore, refusent son amour rédempteur. Ils sont légion.

S'il nous fallait admettre qu'une partie de l'humanité est prédestinée à la perdition éternelle, comment serions-nous stimulés dans l'évangélisation et la Mission? Nous ne pouvons pas nous opposer à un décret divin ! D'autre part, si l'autre partie est

prédestinée par décret au salut, quoi qu'elle fasse, il ne nous est pas utile d'insister sur « la sanctification sans laquelle nul ne verra le Seigneur » (Héb. 12.14). Ainsi, « les méchants, dit un théologien réformé, ne sont pas damnés parce qu'ils pèchent, mais ils pèchent parce qu'ils sont damnés de toute éternité. C'est dans ce sens qu'il y a double prédestination au Ciel et à l'enfer... » (Henry Babel, 1976). En voulant mettre en exergue la souveraineté de Dieu, on est allé jusqu'à dire : « Les élus glorifient Dieu pour sa bonté, et les réprouvés le glorifient dans sa justice ».

Résumons-nous, le calvinisme du 16^e siècle a été une forte réaction contre l'institution humaine de la papauté, qui prétendait prendre la place de Dieu pour le salut de l'homme. Le calvinisme était aussi en opposition au pélagianisme qui affirmait que les œuvres méritoires étaient suffisantes pour le salut. Mais ces réactions sont formulées dans la doctrine de la double prédestination. Il fallait montrer que, ni les pratiques cérémonielles, ni les œuvres méritoires imposées par l'Eglise romaine, ni l'activité indispensable d'un clergé, ne pouvaient racheter l'homme. Le salut dépend de la seule grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ, son Fils, mort sur la croix et ressuscité au matin de Pâques. L'homme ne peut se sauver lui-même. Il en est incapable dans son péché et sa condamnation. Il lui faut un Sauveur et un Seigneur qui ne peut être que Jésus, Dieu fait homme par amour pour tous les hommes. Dire que ce salut par la foi au Sauveur est offert à *tous*, c'est la Bonne Nouvelle dont l'humanité tout entière a besoin, mais le calvinisme a dit *non* : seuls les prédestinés par décret divin peuvent être sauvés. Aussi, le calvinisme a connu des échecs. Le rationalisme et le libéralisme se sont installés dans bien des églises. L'œuvre missionnaire ne s'est pas faite normalement. Le 17^e siècle a été, d'une manière générale, un temps de sommeil religieux. Il a fallu le 18^e siècle, temps de réveil, pour que tout change, en Allemagne avec les Moraves et d'autres, en Angleterre avec les Méthodistes, en Suisse en 1816, avec Wilcox et le baptiste Robert Haldane. La suite du Réveil, aux 19^e et 20^e siècles, n'a fait que confirmer l'amour de Dieu pour tous les hommes.

« Logiquement, dit le pasteur réformé Choisy, le dogme de la prédestination, de la grâce irrésistible et inamissible (c'est-à-dire qui ne peut se perdre), du décret de Dieu sur le sort éternel réservé à chaque homme, menait au *fatalisme*, et détruisait le sentiment de la *responsabilité*. En fait, les calvinistes dogmatisent comme si la

liberté existait réellement. Intellectuellement, ils la nient ; morale ment et religieusement ils y croient... Logiquement, en vertu de sa toute-puissance, Dieu aurait pu justifier et sanctifier l'homme par un décret, sans l'intervention de la foi et sans la médiation de Jésus-Christ » *{L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze, 1903, pp. 546-457}*. Sans doute, ces lignes poussent-elles à l'extrême la doctrine de la double prédestination.

Lisons encore ce que dit le professeur Emile Doumergue, qui a été Doyen de la Faculté de Théologie Protestante de Montauban, un réformé évangélique très apprécié des églises : « La prédestination ! Cela étonne. Aujourd'hui en effet le dogme est mort, les dogmaticiens trouvant son cadavre, disent : comme il est hideux ! Est-il possible qu'on ait poussé l'inégalité jusqu'à cette folie de séparer les hommes en sauvés et damnés dès leur naissance? et jusqu'à cette monstruosité plus cruelle que ne le fut jamais un despote d'Orient ? » *{Les vraies origines de la Démocratie moderne, éditions Foi et Vie, Paris 1919, pp. 14-15}*.

Si la double prédestination était vraie...

Il aurait fallu que Dieu, le Saint-Esprit, inspire d'une autre façon bien des textes bibliques. Nous allons en considérer quelques-uns ici et là, en particulier dans l'Evangile selon Jean.

Le Saint-Esprit ne peut pas se contredire ! Il n'émet pas une pensée pour dire le contraire ensuite. Prétendre que Dieu n'aime pas *tous* les humains, que son Fils Jésus n'est pas le Rédempteur de *tous*, c'est faire dire à la Bible ce qu'elle ne dit pas. C'est aller à l'encontre du parfait amour divin, et de la volonté de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité (1 Tim. 2.4). C'est aussi paralyser l'œuvre de Dieu, l'œuvre missionnaire. Si une partie de l'humanité est condamnée d'avance, sans espoir, à la perte éternelle, non seulement les chrétiens en souffrent, mais ils ne peuvent plus dire que Dieu est amour. Ils n'ont plus de prédication valable.

Dans l'Evangile selon Jean (1.7), il est dit : « Il vint pour être témoin, pour rendre témoignage à la Lumière, afin que par lui (Jésus), *tous* fussent amenés à la foi ». Il aurait fallu, si Jésus n'était pas le Sauveur de tous les humains, que nous lisions : « ... *afin que*

par lui, les élus de Dieu fussent amenés à la foi et pas les autres ».

Le verset 12 du même chapitre premier nous dit : « Mais à tous ceux qui l'on reçue (la Parole), elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » Le texte ne dit pas : « *Aux élus qui l'on reçue, elle a donné le pouvoir...* » Au chapitre 3, Jésus dit à Nicodème : « En vérité, en vérité, je te le dis, à moins de naître de nouveau, personne ne peut voir le Royaume de Dieu ». Il ne dit pas : «... *à moins d'être un élu de Dieu, personne ne peut voir le Royaume de Dieu* ». Or, tout homme qui se repent et qui croit en Jésus peut naître du Saint-Esprit (Jean 3.6-7).

Toujours dans ce même chapitre, au verset 15, Jésus dit : « Afin que *quiconque* (non les élus) croit en lui (le Fils de Dieu devenu homme), ait la vie éternelle ». Nous retrouvons ce *quiconque* au verset suivant (Jean 3.16), verset qui résume, nous l'avons dit, tout l'enseignement évangélique : « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que *quiconque* croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ». Si le Seigneur Jésus n'était mort que pour ceux qui devaient être sauvés, il n'aurait pas employé plusieurs fois l'expression : « *Quiconque croit* ». Le Saint-Esprit ne dit pas, dans Jean 3.16 : « *Dieu a tellement aimé ses élus, qu'il leur a donné son Fils unique, afin de confirmer leur salut éternel* ». Nous n'avons jamais entendu un évangéliste, digne de ce nom, dire : « L'Évangile que j'annonce n'est pas pour tous, mais seulement pour les élus de Dieu parmi vous ». Quelle triste « Bonne Nouvelle » ce serait s'il en était ainsi ! César Malan, partisan de la double prédestination, dit qu'il faut entendre par « le monde », les seuls élus de Dieu {*L'amour de Dieu pour tous les hommes*, réponse à une brochure de M. le docteur C. Malan, par Ch. Cook, 1842, p. 12).

Le verset 17 de ce chapitre ajoute : « ... afin que le monde soit sauvé par lui ». Le monde n'est pas sauvé par un décret divin concernant certaines personnes, mais tous peuvent être sauvés par la grâce souveraine de Dieu offerte à tous, par le moyen de la foi en Jésus (Eph. 2.8-10). Dans ce même Évangile, chapitre 3, verset 36, il nous est dit : « Celui qui croit au Fils a la vie éternelle... » Il n'est pas question d'élection ; la foi en Jésus suffit.

Au chapitre 4, Jésus dit à la Samaritaine : « Si tu connaissais le don de Dieu... » et non : « *Si tu étais une élue de Dieu* ». C'est pour cela qu'il dit au verset 13 : «*Quiconque boit de cette eau aura encore soif* ». Il ne dit pas : « *Ceux qui ne sont pas élus auront encore soif* ». Au verset 39, le texte dit : « Plusieurs des Samaritains de cette

ville crurent en lui ». Il n'est pas dit : « *Les élus le reçurent* » ; et les Samaritains ajoutèrent : « Nous savons que c'est lui qui est véritablement le Sauveur du monde », non le Sauveur des élus.

Au chapitre 5 de Jean, verset 21, le Seigneur fait un choix parmi les hommes : « De même que le Père ressuscite les morts et leur donne la vie, de même le Fils donne la vie à qui il veut... » Il s'agit ici de la résurrection des morts et du jugement dernier. Ce jugement est en relation avec la vie terrestre, sans Christ le Sauveur, ou avec Christ. Alors Jésus devra mettre d'un côté ceux qui auront cru en lui, et d'un autre côté ceux qui l'auront repoussé. Il donnera la vie éternelle dans sa Maison Céleste à ceux auxquels il voudra la donner. La toute-puissance du Fils se manifestera. Il ne s'agit nullement ici d'une double élection décrétée d'avance, l'une pour la vie, l'autre pour le jugement qui condamne (Jean 5.29).

Dans ce même chapitre, verset 40 : « Vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie » ne peut laisser supposer l'élection. Il y a dans cette parole du Seigneur toute la douleur de l'amour infini repoussé. Au jour des Rameaux, Jésus nous révèle cette même souffrance lorsqu'il dit : « Jérusalem, Jérusalem, combien de fois j'ai voulu... mais vous n'avez pas voulu ! » (Mat. 23.37). Si les Israélites étaient des élus, pourquoi Jésus leur tient-il ce langage ?

Au chapitre 6 de Jean, versets 33 à 35, Jésus déclare être le Pain de Vie, envoyé par le Père, descendu du Ciel. Jésus est donné aux hommes comme la manne dans le désert, la même manne pour tous, car tous ont faim. Mais ceux qui ne la voulaient pas n'étaient pas obligés de la prendre. L'homme est libre de recevoir le salut en Jésus. Il est le Pain spirituel qui nourrit vraiment l'âme. Le verset 37 : « Tout ce que le Père me donne viendra à moi », pourrait servir à établir une élection divine et le rejet d'une partie de l'humanité. Il n'en est rien, car Jésus a parlé au verset précédent de la foi possible à tous. Il n'y a pas ici une allusion à un décret éternel de salut. Ceux que le Père donne à son Fils, ce sont ceux qui croient en lui. Jésus ne mettra point dehors celui qui, envoyé par son Père, viendra à lui. Il n'y a aucune opposition de volonté entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Jésus n'a-t-il pas dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés » (Mat. 11.28). « Vous tous ! » Il ne dit pas : « *Vous tous les élus* ». Jésus accueille quiconque vient à lui. Heureux donc quiconque contemple Jésus et croit en lui. Il a la vie éternelle.

Dans ce même chapitre 6, verset 44, Jésus dit : « Personne ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ». C'est un texte qui peut être expliqué dans le même ordre d'idée que le verset 37 que nous venons de considérer. Comment une âme peut-elle être attirée par le Père vers son Fils ? C'est par la révélation de l'amour du Père pour son Fils qu'il offre pour le salut du monde. Cet amour rédempteur, c'est la grâce divine offerte à *tous*. Le besoin du Sauveur venu du ciel (6.41-42) est ce qui attire vers Jésus. La Parole de vie, reçue par le Saint-Esprit agit merveilleusement. L'attrait de la grâce divine est la glorieuse réalité, Jésus peut faire toutes choses nouvelles dans le cœur attiré à lui et donner la promesse : « Je le ressusciterai au dernier jour ». Le verset 45 confirme ce que nous venons de dire. S'il y avait un décret divin concernant le salut, ce serait le moment de le dire.

Au verset 64, Jésus dit : « Il y en a parmi vous qui ne croient pas ». Il ne croient pas, non parce qu'ils ne sont pas des élus, mais parce qu'ils ne veulent pas se repentir et venir à lui. L'incrédulité est le grand obstacle. Jésus connaît tout homme d'une manière parfaite. Il savait « dès le commencement, quels étaient ceux qui ne croyaient pas et quel était celui qui le trahirait » (6.64). Il voyait venir, à cause de l'incrédulité, le moment où Judas le trahirait. Il ne s'agit pas d'un décret de prédestination à la perdition pour Judas. Lorsque Jésus a choisi ses douze apôtres, il passa une nuit à prier son Père (Luc 6.12-16). Il pouvait espérer que tous croiraient en sa messianité selon les Ecritures et le serviraient fidèlement. Il pouvait espérer que Judas, dont il connaissait les sentiments, le patriotisme, lui serait gagné. Il savait aussi que s'il résistait à cette grande grâce d'être son apôtre, il pourrait tomber irrémédiablement. Si le péché n'est pas surmonté par la foi en Jésus, c'est la catastrophe. Mais Judas n'était pas prédestiné à la perdition, car le Seigneur Jésus a fait *tous ses efforts* pour réveiller sa conscience. Ce fut vain. Il n'aurait pas fait ces efforts répétés si Judas avait été condamné par avance, par un décret, à la trahison. Considérons un peu ces efforts.

La première fois que Jésus parle du cas de Judas, c'est au chapitre 6 de Jean (6.70-71) après la belle déclaration de Pierre sur sa divinité, déclaration faite au nom des douze. Or, Jésus dit : « Ne vous ai-je pas choisis, vous les douze? Et l'un de vous est un démon ! » Il veut montrer à Judas qu'il n'est pas dupe, qu'il connaît son cœur. Cette parole « L'un de vous est un démon » est un appel pressant adressé spécialement à celui qui continue à se couvrir d'un

masque de fidélité. Jésus se serait-il trompé après avoir prié toute une nuit ? Assurément non ! Ou bien a-t-il choisi Judas pour qu'il devienne le traître afin que l'Écriture soit accomplie ? Assurément non ! Une prophétie peut être conditionnelle*. Par exemple, Jonas avait prophétisé de la part de Dieu la destruction de Ninive.

¹ Voici quelques exemples : Nombres 14.10-12, 20 ; 2 Rois 20.1 ; Jérémie 18.7-10. L'événement ne s'est pas produit parce que la ville s'est repentie. Non, Jésus n'a pas manqué de discernement en choisissant Judas. Lorsque Jésus l'a choisi, il n'était pas un démon, il l'est devenu en se plaçant sous la domination de l'ennemi de Dieu. Lorsqu'un jour Jésus a dit : « Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller ? » (Jean 6.67), cette parole invitait miséricordieusement Judas à quitter le cercle des apôtres, avant de s'engager plus avant dans sa trahison. Judas résistant toujours aux appels de Jésus, il nous est dit que Satan entra en lui (Jean 13.18, 21-27). Dans la Chambre Haute, lors de l'institution de la Sainte Cène, Jésus déclare : « En vérité, je vous le dis, l'un de vous me trahira » (Mat. 26.21). Les apôtres furent fort affligés et tous (y compris Judas) dirent : « Est-ce moi, Seigneur ? » (Mat. 26.25). Judas pose personnellement cette question et Jésus lui répond, sans doute à voix basse, car il semble que tous les autres n'aient pas entendu : « Tu l'as dit ». C'est encore un appel du Dieu d'amour à Judas qui reste insensible. Judas pouvait se dire : « Si Jésus connaissait ce que je vais faire, il m'en empêcherait ». Au moment du lavage des pieds, il y a les protestations de Pierre. Judas ne dit rien, tandis que Jésus déclare : « Vous n'êtes pas tous purs » (Jean 13.10). Judas devait comprendre pourquoi le Maître disait cela. Il se laisse laver les pieds car ils sont tous traités en apôtres. Lorsque Jésus cite le Psaume 41, verset 10 : « Celui qui mange mon pain a levé le pied contre moi », c'est encore un appel. Judas n'était pas obligé de le trahir. Il pouvait se repentir et implorer son pardon. Jésus aurait-il fait tous ces efforts, si ceux-ci étaient voués, par avance, à l'échec à cause d'un décret immuable de perte ? Certainement pas ! Le dernier appel dans la Chambre Haute est cette parole douloureuse de Jésus que Judas seul a comprise : « Ce que tu fais, fais-le au plus tôt » (Jean 13.27). C'est alors que Satan entra définitivement en Judas. « Il faisait nuit », dit le texte. Judas est le triste symbole de toutes les trahisons qui se répètent d'âge en âge, sans qu'il y ait de décrets. Il nous faut avertir nos contemporains. Combien de Judas sont à l'œuvre aujourd'hui.

Au chapitre 7 de l'Évangile selon Jean, Jésus dit : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive ». Il ne dit pas « *Que les élus viennent à moi...* ». Au chapitre 8, verset 12, Jésus dit : « Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie ». Pour avoir la lumière de la vie, il suffit de suivre Jésus. Il n'est pas nécessaire d'un décret particulier pour cela. Au verset 36, il est dit : « Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres > ». Pour être réellement libre, vainqueur des chaînes du péché, il suffit de la foi en Jésus, qui affranchit du péché. Est-il parlé ici d'un décret d'élection dans un sens ou un autre ? Au chapitre 10, Jésus, le Bon Berger, donne sa vie pour le rachat de l'humanité. Il forme son troupeau de ceux qui croient en lui et le suivent. Il n'est pas question d'élus par décret, mais de rachetés par grâce. Jésus dit par trois fois : « Je donne ma vie pour mes brebis ». C'est la foi seule en sa mort rédemptrice qui compte. Jean dit dans sa première épître : « C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier ». Les païens comme les Israélites, croyants de tous les siècles, peuvent faire partie du même troupeau. Ce troupeau, c'est l'Église de Jésus-Christ, dont la mort expiatoire en notre nom a une valeur infinie.

Au chapitre 12, versets 32 et 33, Jésus dit : « Moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi. Il disait cela pour indiquer de quelle mort il devait mourir ». L'attrait de la croix, c'est l'appel suprême de Dieu. Le Seigneur a pris la place que tous les hommes méritaient. « J'attirerai *tous* les hommes... à moi ». Cela se vérifie tous les jours. Le Saint-Esprit est à l'œuvre dans tous les cœurs qui s'ouvrent à sa présence. Il n'est nullement question d'une double prédestination. Tous sont aimés et prédestinés au salut par la foi en Jésus. « *Tous* ont le même Seigneur, riche pour tous ceux qui l'invoquent, car *quiconque* invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (Rom. 10.12).

Jean 12, verset 36 dit : « Pendant que vous avez la lumière, croyez en la Lumière, afin que vous deveniez des enfants de lumière ». S'ils avaient été élus d'avance par un décret divin, pourquoi cet appel ? Le Seigneur ne dit pas : « *Puisque vous avez été désignés par un décret, de toute éternité, vous ne pouvez pas être des enfants de ténèbres, réjouissez-vous de ce que vous êtes des enfants de lumière* ».

Au chapitre 14, verset 21, Jésus dit qu'il se fera connaître à celui qui l'aime. Le salut est donc une réponse personnelle à l'amour de Dieu. Le Seigneur veut se faire connaître, non à ceux qui auraient été désignés par des décrets, mais à tous ceux qui l'aiment, croyant et vivant par lui.

Le chapitre 15 est riche d'enseignements. Jésus, le vrai et seul cep, parle de la nécessité absolue, pour celui qui croit en lui, de lui demeurer attaché. Après avoir été attaché à lui pendant un temps, le chrétien peut s'en détacher par son manque d'obéissance au Saint-Esprit. « Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment. Il sèche, et on le ramasse ; on le jette au feu et il brûle » (15.6). Comment se fait-il que ce sarment sèche et soit brûlé si, ayant fait l'expérience du salut par décret, comme le dit le théologien, il devient un réprouvé ? Comment peut-il ne pas demeurer en Jésus ? Cet élu a donc perdu son salut ! Est-ce possible ? Il faut citer ici Hébreux 6, versets 4 à 6 qui nous dit : « Pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part à l'Esprit-Saint, qui ont goûté la bonne Parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, il n'est pas possible, s'ils viennent à retomber, de les amener à une nouvelle repentance, puisqu'ils crucifient de nouveau, pour leur part, le Fils de Dieu, et qu'ils l'exposent à l'ignominie ». C'est un jugement qui est en parallèle avec le sarment qui sèche et qu'on brûle. Ceux qui n'ont pas voulu tendre vers la maturité spirituelle ont rétrogradé. Ils ont volontairement et graduellement préféré le monde à Dieu. Ils se sont détachés du Cep. Ils sont devenus secs, sans fruit. « Ce n'est pas impunément qu'on foule aux pieds sa propre conscience ; à force de la piétiner, on finit par la fausser et par la rendre insensible, paralysée » (C. Rochedieu). Des collaborateurs de Paul ont connu cette déchéance : « Démas m'a abandonné par amour pour le présent siècle » (2Tim. 4.10). « Tu sais que tous ceux qui sont en Asie m'ont abandonné ; de ce nombre sont Phygelle et Hermogène » (2Tim. 1.15). On ne peut enlever ces textes douloureux du Saint Livre !

D'après la comparaison que Jésus fait du croyant avec le sarment, celui-ci tire toute la sève de sa vie de Jésus le Cep. Il lui faut une vraie et constante communion avec son Sauveur. Ceci est dans le plan de Dieu. Mais si le sarment sèche et est jeté au feu, que peut-on dire de son élection pour le salut ? Nous constatons, d'après Jean 15 que son salut est conditionnel. Et la double prédestination

se trouve en faute. Nous ne pouvons pas mettre de côté la volonté

de Dieu. Que veut-il ? « Voici comment mon Père sera glorifié, c'est que vous portiez beaucoup de fruits, et alors vous serez mes disciples » (Jean 15.8). Dans ce but, le Père, qui est le vigneron « *retranche* tout sarment qui ne porte pas de fruit en moi, et il émonde tout sarment qui porte du fruit afin qu'il en porte davantage » (15.2). Dieu ne veut pas que le Cep soit gêné, paralysé par des sarments improductifs. Comme ces paroles sont solennelles ! Quelqu'un dira peut-être : devenus chrétiens, nous faisons partie du Corps de Christ, nous ne pouvons pas en être détachés, impossible de perdre le salut ! Or, que dit Paul aux Colossiens : « Ne vous laissez pas *enlever* le prix de la course par ceux, qui sous prétexte d'humilité, veulent rendre un culte aux anges ; ils s'abandonnent à leurs propres visions, ils sont enflés d'orgueil par leur sens charnel, et ils ne *demeurent pas attachés au Chef*, grâce à qui tout le corps, soutenu et fortement uni par ses jointures et ses articulations, grandit dans la croissance qui vient de Dieu » (Col. 2.18-19). Le Chef, la Tête, c'est Jésus-Christ. Nous devons donc persévérer dans la communion de notre divin Cep. C'est pour cela que Pierre dit aussi : « Frères, appliquez-vous d'autant plus à affermir votre vocation et votre élection » (1 Pierre 1.10). Et quelle bénédiction pour les sarments attachés constamment à Jésus. Le Cep porte des fruits. Si les sarments paralysent le Cep, quelle douleur pour le Cep, et quelle pauvreté pour le monde qui attend. C'est ainsi que nous pouvons dire que Jésus a besoin de nous, les sarments.

Certains prétendent que, lorsque Dieu a élu et inscrit le nom de l'une de ses créatures sur son Livre de vie, ce nom ne peut pas en être effacé. Or, plusieurs passages de la Bible disent le contraire.

Deutéronome 9, verset 13 : « L'Éternel me dit : J'ai observé ce peuple, et je vois que c'est un peuple au cou raide. Laisse-moi les exterminer et *effacer* leur nom sous le ciel ». Dieu peut donc effacer des noms. Au chapitre 29, verset 20 de ce même livre, il est dit : « L'Éternel *effacera* son nom de dessous les cieux ». C'est le même jugement qu'au chapitre 9 (2 Rois 14.27 est dans le même ordre d'idée). Au Psaume 69, verset 29, il est dit : « Qu'ils soient *effacés* du Livre de vie et qu'ils ne soient pas inscrits au nombre des justes ».

Dans Apocalypse 3, verset 5 : « Celui qui vaincra sera revêtu de vêtements blancs. *Je n'effacerai pas* son nom du Livre de vie ».

Si Dieu dit : « Je n'effacerai pas... », c'est qu'il peut effacer des noms inscrits dans son Livre de vie. Or, nous croyons que Dieu aime toutes ses créatures et qu'elles sont toutes inscrites *cTavance* sur son Livre. Tous ceux qui ne veulent pas de son si grand salut par grâce sont effacés du Livre de vie. C'est pour cela qu'il est dit : « < Je n'effacerai pas... ». Le commentaire de L. Bonnet sur ce passage dit : « ... l'inscription est faite de toute éternité ; mais l'homme a le pouvoir de refuser son élection et d'obliger par sa conduite le Seigneur à effacer son nom du Livre de vie ». Dans Exode 32, verset 32, Dieu dit : « Celui qui a péché contre moi, je l'effacerai de mon Livre ».

Revenons au chapitre 15 de l'Évangile selon Jean. Ce chapitre est adressé, en partie, aux croyants qui peuvent devenir tièdes. C'est un sérieux avertissement, un appel à demeurer en Jésus. Car n'oublions jamais que les sarments stériles sont prédestinés au feu, au jugement de Dieu ! « Si quelqu'un ne demeure pas en moi, dit Jésus, il est jeté dehors, comme le sarment. Il sèche, et on le ramasse ; on le jette au feu, et il brûle » (Jean 15.6).

Les sarments resteront toujours sarments. Ils ne deviendront jamais Cep. Ils ne pourront pas se passer de Jésus le Cep. Mais par leurs inconséquences, ils peuvent s'en détacher, sécher, et périr. Quelle folie de se détacher de Celui dans lequel « nous avons tout pleinement » (Col. 2.16).

Sur ce même point de la possibilité de la perte du salut, nous devons citer ce que Paul dit, dans Romains 11.17-24, concernant le rejet d'Israël par son incrédulité et les avertissements donnés au Peuple de Dieu de la Nouvelle Alliance. Si les chrétiens ne persévèrent pas dans la foi en Jésus-Christ, ils peuvent périr. « Si Dieu n'a point épargné les branches naturelles (le peuple élu d'Israël), il ne t'épargnera pas non plus (toi, membre de l'Église de Jésus-Christ). Vois donc la bonté de Dieu et sa sévérité : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers toi, si toutefois tu te maintiens dans sa bonté ; *sinon, tu seras aussi retranché*. Quant à eux, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront aussi greffés ; car Dieu est assez puissant pour les greffer de nouveau » (Rom. 11.21-23).

Tout ceci ne veut pas dire que, nécessairement, ceux qui n'acceptent pas la double prédestination, peuvent ne pas pouvoir

conserver l'assurance de leur salut présent et éternel par la foi en Christ. Le texte le plus souvent employé pour cette affirmation se trouve dans Jean 10.28-29 où le Seigneur dit : « Je leur donne la vie éternelle, elles ne périront jamais, et nul ne les ravira de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous, personne ne peut les ravir de la main de mon Père ». Il est évident que notre sécurité en Dieu notre Père est parfaite et éternelle, puisqu'il est « le plus grand ». La main de Dieu indique ici la manifestation de sa toute-puissance plutôt que celle de la propriété. Le Seigneur semble dire : « Même si quelqu'un me ravissait une brebis, je saurais la reprendre. Et pour pouvoir la ravir, il faudrait être plus grand que mon Père, or, cela est impossible. Mais il est possible qu'un enfant de Dieu, par son inconséquence, lâche la main de son Père céleste pour sa perte ».

Cette possibilité peut se réaliser parmi ceux qui croient ou qui ne croient pas en la double prédestination. Les faits sont là pour le prouver. L'assurance du salut est glorieuse. Le Saint-Esprit rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu » (Rom. 8.16), et nous pouvons chaque jour témoigner de cette assurance comme le fait Paul (Rom. 8.37-39), et lui gagner des âmes.

Au chapitre 17 de Jean, celui de la prière sacerdotale, Jésus dit au verset 12 : « Pendant que j'étais avec eux, je les gardais », et il reparle de la ruine de Judas, appelé ici « le fils de perdition ». On peut dire du traître, ce qu'Esaië disait d'Israël endurci : « Seigneur, qui a cru à notre prédication ? » D'ailleurs, ils ne pouvaient pas croire parce qu'Esaië dit encore : « Il a aveuglé leurs yeux, il a endurci leur cœur, afin qu'ils ne voient pas de leurs yeux, et qu'ils ne comprennent pas de leur cœur ; qu'ils ne se convertissent pas, et que je ne les guérisse point » (Jean 12.38-40).

Non seulement ces juifs ne croyaient pas, mais il ne pouvaient pas croire. Etaient-ils de ceux qu'un décret avait repoussés, non ! Ils ne pouvaient pas croire parce que l'incrédulité avait endurci leurs cœurs. Cet endurcissement est un jugement divin. Dieu semble dire : « Vous ne voulez pas de mon salut gratuit par grâce, de mon amour rédempteur qui a coûté la mort de mon Fils, alors goûtez toute l'amertume qu'il y a à me repousser ». Nous retrouvons cette pensée dans Romains 2, versets 22 à 25. Malgré les nombreux

miracles, les paroles convaincantes, les cœurs sont restés fermés par l'incrédulité. Dieu ne peut pas sauver l'incrédule malgré lui. La foi n'est pas possible puisqu'il n'y a pas de repentance. Dieu laisse toujours l'homme libre. Le Pharaon de l'Exode, qui opprimait Israël, était libre de croire devant les miracles qu'il constatait. Il pouvait croire au Dieu d'Israël ou le repousser. C'est ainsi que nous devons comprendre l'endurcissement d'Israël. L'Écriture s'accomplit toujours selon la Parole de Dieu que nous trouvons dans Esaïe 6, sans double décret dans un sens ou dans un autre. Aujourd'hui, combien de nos contemporains accomplissent les Écritures, sans le savoir, concernant leur perte éternelle. Cela ne veut pas dire qu'ils y étaient prédestinés.

La Bible ne nous parle pas de ceux qui seraient dans l'impossibilité d'être sauvés par Jésus-Christ. Elle nous parle de ceux qui résistent aux appels du Saint-Esprit et qui préfèrent servir le diable. Où trouver un passage biblique nous disant que seuls les choisis par Dieu, par un décret, seront sauvés parce que Jésus n'est mort que pour eux seuls ? Esaïe, dans son merveilleux chapitre 53 parle de l'universalité du péché et de la perte. Il annonce l'œuvre du Messie pour tous. Il ne mentionne aucun décret de salut pour un certain nombre. Il y a donc de l'espoir pour toutes les créatures humaines. Dieu n'exclut personne de son amour et de son salut en Christ ! Dieu englobe toute l'humanité dans la perte, parce que tous ont péché ; mais par l'œuvre expiatoire de son Fils Jésus tous peuvent être « rendus justes », s'ils le veulent, par la foi en lui (Rom. 5.18-19).

Que dit Paul dans ses épîtres aux Romains et aux Ephésiens ?

Pour terminer ces courtes réflexions, nous voulons considérer ce que Paul dit encore aux Romains et aux Ephésiens.

Le chapitre 8 des Romains est une heureuse conclusion au sujet de la vie du chrétien sauvé par grâce, par la seule foi en Jésus, dont l'œuvre rédemptrice a été parfaite. Dans ce chapitre, l'espérance et la certitude des enfants de Dieu sont décrites avec force et reconnaissance (Rom. 8.31-39). Il y est parlé du Plan de Dieu pour eux, de ses merveilleux projets, de son « dessein qu'il avait formé d'avance », mais il n'est pas ici question des décrets et de leur élection.

Voici ce que dit Paul dans le chapitre 8 des Romains, versets 29 et 30 : « Ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit le premier-né d'un grand nombre de frères. Et ceux qu'il a prédestinés², il les a aussi appelés ; ceux qu'il a appelés, ils les a aussi justifiés et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés ».

Les ayant « connus d'avance », il est donc question de la prescience divine. Mais la prescience n'est pas l'élection. Dans sa prescience, Dieu prédestine, destine à l'avance, tous ceux qui accepteront son Fils comme Sauveur et Seigneur. Ils retrouveront ainsi l'image perdue par le péché d'Adam et d'Eve. Par conséquent ils seront rendus conformes par la foi et non par un décret ! Cette conformité commence déjà sur la terre dans la communion personnelle avec Jésus, le Second Adam, comme le dit Paul (1 Cor. 15.45-47), le Chef d'une humanité nouvelle, son Eglise.

Cette conformité sera merveilleusement totale dans la gloire lorsque nous le verrons tel qu'il est (1 Jean 3.2). C'est l'aboutissement de la vie par la foi en Jésus ici-bas.

² Tous ne sont-ils pas prédestinés, puisque tous sont aimés d'un égal amour par Dieu?

Or, la foi qui sauve est donnée à celui qui se repent et croit en Jésus. Le Nouveau Testament ne parle jamais d'une prédestination à la foi en Dieu comme un privilège particulier. Cette foi est reçue comme une grâce offerte à tous. Dieu ne refuse jamais la foi en Lui. Il la veut pour tous ! Il l'offre à tous ! « Venez à Moi, *vous tous...* » (Mat. 11.28). La foi en Jésus-Christ vient en nous lorsque nous le connaissons par la Parole de Dieu (Romains 10.17) et par l'action du Saint-Esprit en nous. Elle est, à la fois, une réponse à Dieu et un don de Dieu. Et cette foi doit augmenter dans la mesure où le chrétien reste en communion avec son Seigneur. Plus on connaît quelqu'un, plus on lui fait confiance, plus on l'aime et plus on lui ressemble.

Dieu ne fait rien sans l'avoir conçu d'avance. Il n'improvise pas la condition de ses créatures, sur la terre et dans l'éternité. C'est ainsi qu'il a inspiré Paul dans Romains 8, versets 29 et 30.

Quels sont ceux qu'il a connus d'avance ? Ce sont « ceux qui aiment Dieu » (Rom. 8.28), et qui ont répondu à l'appel du salut, car tout appelé n'est pas nécessairement un élu. Il lui faut répondre à l'appel ! Dans la parabole du festin, Jésus dit : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ». Tous étaient conviés au repas, le Maître de la maison voulait que sa maison soit remplie. Mais les vrais convives, ce sont ceux qui ont répondu à l'invitation (Mat. 22.14).

« Etre rendus conformes à l'image de son Fils », c'est l'œuvre du Dieu d'Amour qui veut, dans sa « grâce magnifique », accomplir ce que lui seul peut faire. Il y a pourtant une condition primordiale. Après avoir dit : « Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi *appelés* », le *choix* apparaît ici, car Dieu n'oblige pas le « prédestiné » à répondre à son appel, à son merveilleux dessein, à « être conforme à l'image de son Fils ». Pour réaliser ce projet, il faut aimer Dieu le Père et Jésus-Christ son Fils, de tout son cœur, par le Saint-Esprit. La vie chrétienne par l'Evangile, la Bonne Nouvelle du salut par la foi en Jésus, est la réponse, la décision à son appel. Dieu est le premier à vouloir le salut de toutes ses créatures. Il les appelle toutes et les attend dans sa grâce.

A la réponse positive à son appel, le croyant expérimente la justification par la foi en Jésus : il est tenu pour juste, pardonné, régénéré par le Saint-Esprit et promu à la gloire avec son Seigneur ! Le texte de Romains 8, verset 39, ne mentionne pas la sanctification, mais elle est sous-entendue, car « sans la sanctification, nul ne

verra le Seigneur » (Héb. 12.14), « Dieu veut notre sanctification ». Et ce qu'il veut, il le rend possible sur la terre (1 Thés. 4.3 et 7). « Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même parfaitement ; et que votre être tout entier — l'esprit, l'âme et le corps — soit conservé irrépréhensible pour l'Avènement de notre Seigneur Jésus-Christ ! Celui qui vous a appelés est fidèle, et c'est lui qui accomplira cette œuvre » (1 Thés. 5.23-24). Les prédestinés le sont pour la sainteté, afin qu'ils glorifient leur Dieu sur la terre, en attendant de le glorifier dans le Ciel. Dieu achève toujours son œuvre, son plan d'amour (Phil. 1.6).

Est-il question dans Romains 8 et dans Ephésiens 1 de décrets incitant une partie de l'humanité à ne pas pouvoir connaître la repentance et la foi qui sauve, à être condamnée d'avance? Non, mille fois non ! Dieu aime le monde entier, et il a donné son Fils à la croix, pour que tous aient la possibilité d'une réconciliation.

Pour bien comprendre les chapitres 9, 10 et 11 des Romains, il faut savoir que Paul s'adresse ici, non à des païens, mais spécialement à *des juifs*. Il est évident que Dieu a formé et choisi Israël, qu'il a élu ce peuple pour une mission spéciale : celle de préparer la venue sur la terre de Jésus-Christ, son Fils unique et éternel. L'Ancien Testament a préparé cette incarnation. C'était l'événement important : la rédemption de l'humanité entière.

Les premiers versets du chapitre 9 sont poignants. Paul exprime sa grande douleur, lorsqu'il considère les grands avantages spirituels d'Israël et le peu de réponses positives à l'œuvre du Dieu de la grâce. Il déclare : « Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, et ma conscience m'en rend témoignage par le Saint-Esprit : J'ai une grande tristesse et un continuel tourment dans mon cœur ». Il s'agit du rejet d'Israël (9.1-5), le peuple élu de Dieu. Israël était libre d'accepter dans son ensemble son Messie, « le Christ qui est au-dessus de tous, Dieu béni éternellement » (v. 5). L'élection n'enlève pas la liberté de foi et d'obéissance. N'oublions jamais que l'Evangile était adressé « premièrement aux Juifs puis aux Grecs »

(Rom. 1.16). Les juifs étaient certainement les mieux préparés à recevoir Jésus. Dans leur ensemble, ils ne l'ont pas reçu. « Il est venu chez les siens, et les siens ne l'ont point reçu » (Jean 1.11).

Ces chapitres ne sont pas, dit F. Godet, « une dissertation dogmatique sur la prédestination en général, comme élément de l'enseignement chrétien... Il s'agit d'un problème historique : Paul n'expose pas la doctrine de l'élection ; il justifie le rejet d'Israël.

C'est ce qu'a parfaitement compris Calvin ». *{Commentaires sur l'épître aux Romains, p. 237}*. L'apôtre Paul n'hésite pas à dire que « tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela Israël. Ils ont beau être de la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants » (Rom. 9.6-7). L'élection des Israélites était toute spirituelle. Ceux qui s'appuyaient uniquement sur les avantages de la naissance, de la circoncision, avantages terrestres et extérieurs, privilèges selon la chair, n'ont aucun privilège selon l'élection ; c'est ce que Paul dit aux Philippiens lorsqu'il considère, pour lui-même, le pharisien, tous ces avantages « comme une perte, ... comme des balayures, afin de gagner Christ » (Phil. 3.7-8). L'élection divine des nations et des individus peut donc changer suivant les fluctuations spirituelles, comme cela s'est produit pour Israël et les Gentils (Rom. 11.11-15). L'élection est fragile, c'est ce qui ressort de l'étude de ces passages des Romains. Les versets 30 à 33 du chapitre 9, en relation avec les chapitres 3 et 4 de la même épître, nous éclairent sur ce qui peut paraître obscur concernant la condamnation des hommes. Les Israélites ont été rejetés parce qu'ils ont voulu se sauver par les œuvres de la Loi selon leur propre justice, tandis que c'est uniquement par la grâce de Dieu que le pécheur repentant et croyant en Jésus-Christ peut être sauvé. La justification est par la foi en celui qui sauve parfaitement. « Quiconque croit en lui ne sera pas couvert de confusion » (Rom. 10.11 et 9.33). Israël avait rejeté ce salut par la foi dès les temps de Moïse et des prophètes (Rom. 10.14-21).

Dans l'amour que Paul a pour Israël, il va jusqu'à dire : « Je souhaiterais d'être moi-même anathème, séparé de Christ, pour mes frères, mes parents selon la chair, les Israélites... ». Si, par cet anathème, ils pouvaient être sauvés... Mais cela est impossible, car le salut est personnel. Et Paul ne parle pas ici de décrets concernant les Israélites.

Paul rappelle la fondation du peuple de Dieu. L'appel d'Abraham, la promesse qui lui est faite, la naissance d'Isaac, le choix de Jacob. Le verset 13 du chapitre 9 pourrait être utilisé pour l'hypothèse de la double prédestination. Il n'en est rien. Il est uniquement question ici de la préférence de Dieu pour Jacob. Esaü avait des sentiments que Dieu connaissait. Il avait vendu son droit d'aînesse avec légèreté. Paul reprend le texte qui avait été donné au prophète Malachie (1.2-3) : « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü », ou « Je n'ai point aimé Esaü ». Mais Dieu n'a pas haï Esaü dans le sens où nous l'entendons avec l'idée de haine et de ressentiment

personnel, avec des mouvements de malveillance coupable. Si Dieu n'a pas choisi Esaü, il a *continué à T aimer*. Nous retrouvons ce terme « haïr » dans la bouche de Jésus lorsqu'il dit : « Si quelqu'un vient à moi et ne haït pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (Luc 14.26 et Jean 12.25). Le mot haïr signifie donc ici le choix. Nous avons dans ces textes des expressions très fortes dont l'orient est coutumier.

Il n'y a pas en Dieu d'injustice, ou un manque de sagesse et d'amour. Le Plan divin est énoncé au chapitre 11, versets 25 à 32, et se termine par cette merveilleuse déclaration : « Dieu a enfermé tous les hommes dans la rébellion, pour faire miséricorde à *tous* », juifs et gentils sur un pied d'égalité. Cela ne veut pas dire que tous seront sauvés un jour ou l'autre, mais que tous peuvent bénéficier de la même miséricorde, du même salut par la foi en Jésus-Christ.

Le verset 18 du chapitre 9 : « Ainsi, Dieu fait miséricorde à qui il veut, et il endurecît qui il veut », peut nous étonner au premier abord. La miséricorde de Dieu, c'est sa grâce qu'il donne d'une manière particulière et pressante à celui qu'il a choisi, ici c'est Israël en vue de sa mission. Malgré toutes les désobéissances d'Israël, Dieu lui conserve encore aujourd'hui sa miséricorde et sa grâce. Lorsqu'il est dit : « Et il endurecît qui il veut », c'est encore le choix de Dieu qui s'exerce. Nous retrouvons la même pensée exprimée dans Romains 1, versets 24 à 32. Dieu semble laisser le pécheur qui s'endurcit, comme ce fut le cas du Pharaon de l'Exode dont il est dit qu'il s'endurcit lui-même : « Le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne voulut pas écouter Moïse et Aaron, ainsi que l'Etemel l'avait prédit » (Exode 7.22 ; 8.15 ; 8.32 ; 9.7, 34-35). « Ce n'est donc pas

Dieu qui le pousse au mal, mais il le punit en finissant par le livrer au péché auquel il s'est volontairement livré. Quand l'homme étouffe volontairement les lumières reçues et les réprimandes de la miséricorde divine et persiste à se livrer à ses instincts mauvais, il vient un moment où Dieu lui retire l'action bienfaisante de sa grâce » (F. Godet, même commentaire, p. 279, tome 2).

Au chapitre 9, verset 17, nous lisons : « Aussi l'Écriture dit-elle au Pharaon : « Voici pourquoi je t'ai *suscité* : c'est pour montrer en toi ma puissance afin que mon nom soit annoncé sur la terre entière ». Ce texte ne veut pas dire que Pharaon était prédestiné de toute éternité, avant sa naissance, à la perdition, comme le dit Calvin. Le commentateur L. Bonnet nous dit : « Les expressions

dont se sert Paul n'oblige point l'exégète à admettre cette interprétation (celle de Calvin), et rien n'autorise à penser qu'il ait voulu s'écarter du sens historique du fait sur lequel il argumente. Le but de l'action divine ici indiquée le prouve également : ce qui, dans l'histoire de Pharaon, a fait que le nom de Dieu fut célébré par toute la terre, ce n'est pas une mystérieuse prédestination à sa ruine, mais bien cette ruine elle-même, comme manifestation du juste jugement de Dieu » (*Commentaire sur l'épître aux Romains*, p. 105). Dieu voulait faire sortir son peuple d'Égypte. L'orgueilleux et puissant Pharaon devait être humilié devant les miracles de Dieu : les dix plaies, le passage de la Mer Rouge à pied sec par Israël, la perte de son armée. Dieu a voulu montrer qu'il était plus grand, infiniment plus puissant que le Maître de l'Égypte. Dieu aurait pu faire mourir Pharaon. Il en avait le droit. Il ne l'a pas fait. Il fallait montrer à Pharaon ce que Dieu pouvait faire afin que son nom soit annoncé sur toute la terre comme cela est dit dans Exode 9, verset 16.

Paul, dans les versets 19 à 29 du chapitre 9 des Romains, veut montrer que les peuples sont, dans les mains de Dieu, comme « l'argile dans la main du potier ». « Dieu peut faire grâce à une nation pécheresse si elle se détourne de sa mauvaise voie ; inversement, il peut frapper une nation à laquelle il promettait bonheur et bénédiction (par exemple Israël), si cette nation fait ce qui est mal à ses yeux. Il y a là en germe la solution du problème examiné dans ces chapitres : l'appel des païens et le rejet des juifs » (M. Antonin, *L'Épître aux Romains*, p. 79). Il n'y a aucune distinction entre les juifs et les païens. « Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Rom. 3.23). Israël, malgré ces merveilleuses promesses, a été rebelle à Dieu et s'est « amassé un trésor de colère ». Dieu a supporté, avec une longue patience, les vases de colère destinés à la perdition. C'est le péché qui destine au jugement. Dieu ne destine personne à la perdition par un décret irréversible. Les vases de miséricorde, ce sont les chrétiens d'origine juive et païenne, c'est l'Église de Jésus (9.24-29).

Au chapitre 10 des Romains, versets 11 et 12, nous retrouvons le « *quiconque* croit en lui ne sera pas couvert de confusion ». « Il n'y a point de distinction entre le Juif et le Grec, parce qu'ils *ont tous* le même Seigneur, riche pour *tous ceux* qui l'invoquent. Car *quiconque* invoquera le nom du Seigneur sera sauvé ». Le Seigneur invoqué ne peut être que Jésus-Christ. Il est le Seigneur de tous,

sans exception. Cette grâce merveilleuse anéantit l'orgueil des juifs qui prétendent se sauver par les œuvres de la Loi, et elle attire les païens qui accueillent la grâce et l'amour de Dieu. C'est le salut gratuit dont Dieu a fait tous les frais en donnant son fils. Jésus est pour tous les peuples de toutes les générations. Paul dira à Tite (2.11), que la grâce de Dieu est capable de sauver *tous* les hommes quels que soient leur nombre, la couleur de leur peau, leur instruction ou leur ignorance : il suffit d'accepter Jésus pour Sauveur, dans la repentance et la foi en lui.

Dans Romains 14, versets 13 à 15, Paul nous parle de respecter la conscience de nos frères en Christ, faibles en la foi. Nous pouvons être pour eux une cause de chute : « Si, pour un aliment tu affliges ton frère, tu ne te conduis plus selon l'amour. N'entraîne pas à la *perdition*, par ce que tu manges, celui pour lequel Christ est mort » (Rom. 14.15). Dans le même ordre d'idées, à propos des viandes sacrifiées aux idoles (1 Cor. 8.1-13), l'apôtre dit : « Prenez garde que la liberté que vous avez ne devienne pour les faibles une occasion de chute... Ainsi, avec ta connaissance, tu es une cause de *perdition* pour le faible, ce frère pour lequel Christ est mort ! » il s'agit ici, non de dangers problématiques, mais de possibilités réelles. « Jésus est devenu l'auteur d'un salut éternel pour tous ceux qui lui *obéissent* » (Héb. 5.9). Il n'est pas dit : « Pour ceux qui sont élus ». La sanctification est nécessaire ! Car, « sans elle nul ne verra le Seigneur. Veillez à ce que personne ne se prive de la grâce de

Dieu » (Héb. 12.14-15). Un frère peut, en effet, après avoir expérimenté les merveilleux effets de la grâce divine, s'en priver si « quelques racines d'amertume » apparaissent dans sa vie intérieure. « Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même » (Rom. 14.12).

« Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés en Christ dans les lieux célestes, de toutes sortes de bénédictions spirituelles. C'est en lui que Dieu nous a élus, avant la création du monde, pour que nous soyons saints et irrépréhensibles devant lui ; il nous a prédestinés, dans son amour, à devenir ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon sa volonté pleine de bienveillance... » Ce passage de l'Épître aux Ephésiens (1.3-6), est important. Paul nous rappelle, dans la reconnaissance, la louange et l'adoration, les bénédictions spirituelles dont nous sommes « comblés » en Christ.

Le motif profond qui pousse Paul, dans ce cantique célébrant

les bénédictions accordées, c'est que les païens (Eph. 2.11-12) sont pleinement associés à l'œuvre du salut accompli en Jésus-Christ pour tous, car Dieu n'est pas raciste, il ne fait acception de personne. Les chapitres 2 et 3 de l'épître aux Ephésiens le disent avec force. Le salut n'est point par les œuvres ou par un décret divin. « C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi... Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie » (Eph. 2.8-9). Paul aurait pu ajouter : « Ce n'est point par un décret divin que vous êtes venus au salut ». Il n'a pas pu le dire, puisque ces décrets n'existent pas. S'il existait des décrets, c'était le moment d'en parler. Mais Paul dit : « Des deux peuples, Dieu n'en a fait qu'un seul, en détruisant le mur de séparation ». « Il a voulu créer en lui-même, avec les deux peuples, une humanité nouvelle » (2. 14-15). L'apôtre termine ce chapitre 3, verset 14 par cette merveilleuse déclaration : « Voilà pourquoi je fléchis les genoux devant le Père, duquel *toute* famille, dans les cieux et sur la terre tire son nom ». Or, en quoi consiste l'élection avant la création du monde : Dieu avait décidé, dans son amour pour toutes ses créatures qu'il allait créer sur la terre, que celles qui accepteraient son Fils Bien-Aimé Jésus-Christ seraient unies à lui pour former la grande famille de l'Eglise (Eph. 2.19). Dieu ne les a pas élus par avance parce qu'ils étaient saints. Ils ne pouvaient l'être, parce qu'ils n'existaient pas

encore, mais afin qu'ils le deviennent par la foi en Jésus-Christ, comme le dit le texte (Eph. 1.4). Etre « saints et irréprochables devant Dieu », c'est le but de la Rédemption en Christ. Cela implique un choix, une repentance, une décision et la foi en Jésus-Christ, le Sauveur. La cause de cette élection, c'est son Amour. Or, nous savons que Dieu, étant amour, aime toutes ses créatures comme un père aime tous ses enfants. Il veut donc que nous devenions tous « ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon sa volonté pleine de bienveillance... c'est une grâce magnifique qui nous est gratuitement accordée en son Fils bien-aimé » (Eph. 1.6).

La prescience divine nous dépasse infiniment. Dieu, le créateur du temps, est au-dessus du temps (1 Pierre 1.2-3). Son désir et son projet merveilleux est que toutes ses créatures puissent lui dire, par le Saint-Esprit : « Abba, c'est-à-dire Père » ! Tous sont prédestinés à être « conformes à l'image de son Fils ». Comme il est Amour, il souffre intensément de prévoir la révolte, l'incrédulité, la résistance de beaucoup, mais il ne les détermine pas par décret, à l'avance, à la perdition éternelle. La liberté humaine subsistera toujours pour le Juif et le Grec.

Appendices

Un moine saxon, Gottschalt (ou Godescale), né vers 806, du couvent d'Orbais, près de Soissons, nourri de l'enseignement de Saint-Augustin, avait un grand zèle pour répandre la doctrine de la double prédestination. Il ne faisait que suivre un moine, Isidore de Séville, né vers 560 à Carthagène, dont on a très peu de détails sinon qu'il publia un ouvrage en 595 sur le même sujet. En ce qui concerne Gottschalt, l'évêque de Vérone, du nom de Nothing, le dénonça à celui de Mayence en l'accusant d'hérésie. En 848, Gottschalt fut condamné par un Concile et dut comparaître devant son supérieur Hincmar. Il fut considéré comme « un moine vagabond qui sème des opinions funestes ». Hincmar convoqua l'année suivante un autre Concile qui le condamna à être battu publiquement et à se rétracter. Comme il refusa de renoncer à son enseignement, il fut jeté en prison dans le couvent de Hautvilliers. Pendant qu'il était en prison, plusieurs évêques prirent parti pour lui contre Hincmar. L'archevêché de Lyon fut favorable au prisonnier. Le pape évita de se prononcer. Après 19 ans de cachot, Gottschalt mourut le 30 octobre 868 ou 869. La confession et les sacrements lui furent refusés (Notes d'après J.-A. Bost, *Dictionnaire d'Histoire Ecclésiastique*, 1884, pp. 353-354).

Boisée, Jérôme-Hermès, médecin, habitant à 3 lieues de Genève, avait embrassé la Réforme et s'occupait de théologie. En 1551, il rompit avec Calvin au sujet de la prédestination. Il fut cité devant la vénérable compagnie des pasteurs le 8 mars. Ayant récidivé en public le 16 octobre, il fut emprisonné. Après une discussion publique entre lui et Calvin, Boisée fut condamné au bannissement (*Dictionnaire d'Histoire Ecclésiastique*, J.-A. Bost, 1884, p. 124).

Ces quelques lignes nous montrent que la doctrine de la double prédestination ne s'est pas répandue facilement.

Au 17^e siècle, la controverse au sujet de la double prédestination a violemment recommencé en Hollande.

Un professeur de l'Université de Leyde, Jacques Arminius (forme latine du nom d'Harmensen) y fut nommé en 1603. Il y enseigna que la grâce de Dieu était offerte à *tous* les hommes, qui

sont libres de l'accepter ou de la rejeter. Son collègue Gomar lui fit une opposition acharnée. Leurs discussions portées devant les Etats de Hollande passionnèrent les esprits. Ces tracasseries achevèrent d'altérer la santé d'Arminius, déjà épuisé par de grands travaux. Il mourut en 1609, laissant après lui le souvenir d'un homme pieux et savant.

Ses disciples, à la tête desquels se distinguèrent son successeur Episcopius et le célèbre professeur Grotius, continuèrent à propager ses vues. Les Arminiens, comme on les appela désormais, présentèrent en 1610 aux Etats de Hollande, une *Remontrance*, où ils exposèrent en cinq articles, leur doctrine sur les points controversés :

1. Dieu a décidé, de toute éternité, de sauver ceux qui croiraient en Jésus-Christ et persévéraient dans cette foi, et d'abandonner au péché et à la condamnation ceux qui refuseraient de croire.

2. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes et a acquis à tous la réconciliation et la rémission des péchés ; toutefois, ceux-là seulement qui croient en Jésus sont mis en possession de ces grâces.

3. Aucun homme n'a de lui-même la foi qui sauve, puisque dans un état de chute il ne peut penser ou faire rien de bon ; mais le Saint-Esprit produit en lui tout ce qui est bon.

4. Si tout ce qui est en nous est l'œuvre de la grâce, cette grâce n'est cependant pas irrésistible.

5. L'homme peut déchoir de la grâce, s'il ne persévère pas dans son union avec Christ par la foi.

Le prince d'Orange, Maurice de Nassau, après avoir longtemps refusé de prendre parti dans cette querelle théologique, fut entraîné, dans l'intérêt de sa politique, à combattre l'arminianisme. Il convoqua un synode national, à Dordrecht, en 1618, devant lequel les Remonstrants furent cités comme accusés. La partialité la plus outrée ne cessa de régner dans les délibérations du synode. On ne fit aucune attention aux représentants des Arminiens

contre l'autorité judiciaire que s'attribuait une assemblée toute composée de leurs adversaires. On leur permit d'exposer leur doctrine. Enfin, ils furent chassés de l'assemblée comme imposteurs et menteurs, avec une dureté qui révolta plusieurs des députés étrangers, entre autres celui de Brême, qui s'écriait encore à la fin de sa vie : « O Dordrecht, Dordrecht ! plutôt à Dieu que je ne t'eusse jamais vue ! » En même temps qu'on les chassait de l'assemblée, il

leur fut défendu de quitter la ville sans permission. Sur les quinze ministres qui avaient représenté au synode le parti remontrant, quatorze ayant refusé de se taire sur leurs convictions, furent exilés. Deux cent ministres et maîtres d'écoles furent déposés de leurs fonctions. Trois Arminiens distingués, Barneveldt, Grotius et Hoogerbets, dont Maurice redoutait l'opposition à ses desseins, avaient été emprisonnés avant le synode. Pour sanctionner les décrets de cette assemblée, le premier fut condamné à avoir la tête tranchée, et les deux autres, à la prison perpétuelle. L'illustre Barneveldt mourut en héros et en chrétien. L'un des députés au synode fit sur cette mort ce cruel jeu de mots, que « les canons de Dordrecht avaient emporté la tête de l'avocat de Hollande » (Chastel, *Histoire du Christianisme*, tome 4, p. 368).

Ces fameux canons du synode de Dordrecht, au nom desquels on persécutait les Arminiens, formulèrent le dogme de la prédestination absolue en cinq chapitres destinés à réfuter les cinq articles des Remontrants. Le premier article du synode dit que le décret de Dieu est absolu et non conditionnel et n'a d'autre fondement que son bon plaisir. Le second affirme que Christ n'est mort que pour les seuls élus. D'après le troisième et le quatrième, la grâce est irrésistible, et d'après le cinquième, elle ne peut pas se perdre.

Dans un sermon publié en 1740, et qui avait pour titre : « La Libre Grâce », Wesley exposa en huit points les dangers et les méfaits de la double prédestination :

1. La prédestination rend inutile la prédication ; il ne sert à rien, en effet, de prêcher à ceux qui sont élus, puisqu'ils seront infailliblement sauvés, et il ne sert pas davantage de prêcher aux non-élus, puisqu'ils seront damnés, quoi qu'on fasse.
2. Cette doctrine tend à détruire cette sainteté, qui est le but de Dieu, en détruisant les motifs d'être saints que l'Écriture fait valoir si souvent : l'espérance d'une récompense future et la crainte du châtement.
3. Elle tend à détruire les consolations et le bonheur que la religion apporte aux hommes, en jetant dans le désespoir ceux qui se croient réprouvés, et en portant les autres à se contenter de leur orgueilleuse assurance.
4. Cette doctrine tend à nous détourner des bonnes œuvres et à nous rendre insensibles aux misères morales des hommes.

5. Elle a une tendance directe et évidente à renverser la révélation chrétienne, en lui enlevant sa nécessité.

6. Elle méconnaît les affirmations les plus positives des Ecritures. Voyez notamment Romains 10.12 ; 14.15; Jean 1.29; 4.42 ; 1 Jean 2.2 ; 1 Tim. 4.10 ; Hébreux 2.9 ; 2 Pierre 3.9 ; etc.

7. C'est une doctrine blasphématoire, car elle tend à démentir les plus solennelles affirmations de Jésus sur son œuvre, et à le représenter comme disant d'une façon et pensant d'une autre.

8. Cette doctrine déshonore le Père, en faisant de Lui un être partial et cruel.

A l'objection qu'on fit à Wesley que quelques textes des Ecritures semblaient être en faveur de la prédestination absolue, l'homme de Dieu répondit : « Quelle que soit la signification de ces textes, ils ne peuvent pas enseigner que le Dieu de vérité serait menteur et le Juge de toute la terre injuste. Aucun texte de l'Ecriture ne peut signifier que Dieu n'est pas amour, ou que sa miséricorde n'est pas sur toutes ses œuvres » (Notes d'après *La Théologie de Wesley*, par M. Lelièvre, 1924, pp. 236-243).

Mahomet est né vers 570 après la venue de Jésus. Il reçut inévitablement des influences judéo-chrétiennes. Nous trouvons dans le Coran de nombreuses allusions à la Bible, mais l'enseignement de l'Islam est en opposition formelle avec celui de la Bible, en particulier sur ce point. La double prédestination se trouve enseignée dans le Coran, à la manière de Mahomet. Si la Bible nous dit que Dieu est amour, qu'il aime tous les humains d'un égal amour, qu'il veut le salut par grâce de tous, par la foi en Jésus

dont l'œuvre expiatoire est parfaite, l'Islam nous dit, dans le Coran, que « Dieu pardonne à qui il veut, qu'il punit qui il veut » (Sourate 2.284). Le musulman n'a pas de liberté. Il est déterminé dans une voie qu'il ne peut quitter ; il est fataliste. Il pense être sauvé par ses œuvres, il n'a pas besoin d'une rédemption. Il attend des récompenses suivant l'importance de ses œuvres. Le Dieu du Coran prédestine par avance les humains, ceux qu'il veut pardonner et sauver et ceux qu'il veut égarer et perdre. Le mahométisme c'est l'œuvre de l'Antichrist. Or, ayant vécu après Saint-Augustin, qui mourut en 430, Mahomet aurait-il connu la thèse augustinienne de la double prédestination, pour la mettre à la base de son enseignement, tout en mettant de côté la Personne divine de Jésus-

Christ et son œuvre de salut à la croix ? Cela est possible.

* * *

Nombreux sont les frères en Christ qui en sont encore à tenir compte de l'hypothèse de Calvin concernant la double prédestination. Voici ce que nous lisons dans un journal évangélique actuel qui recommande le livre *L'Évangélisation et la souveraine grâce de Dieu* par J. Packer : « Certains craignent que la doctrine de la souveraine grâce de Dieu mène inévitablement à la conclusion que l'évangélisation est inutile puisque les élus seront sauvés de toute façon, qu'ils aient entendu l'Évangile ou non. Cette conclusion, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, est erronée, car elle est basée sur une fausse hypothèse. Allons maintenant plus loin et démontrons que la vérité est précisément l'inverse. Au lieu de rendre l'évangélisation inutile, la grâce souveraine de Dieu est justement ce qui, seul, l'empêche d'être inefficace. Elle donne la possibilité — on pourrait dire la certitude — de voir nos efforts d'évangélisation porter du fruit. Sans elle il n'y a pas la moindre chance qu'il en soit ainsi. Si ce n'était pas la grâce souveraine de Dieu l'évangélisation serait le travail le plus inutile et le plus inefficace que ce monde ait jamais connu ; nous perdriions tout bonnement notre temps à prêcher l'Évangile. »

Nous avons assez dit que la grâce souveraine de Dieu englobait tous les humains. La vérité évangélique est que Dieu veut que *tous* soient sauvés par la foi en Jésus-Christ. L'Évangile s'adresse à tous ! Ce n'est jamais en vain qu'il est annoncé à tous. L'amour de Dieu pour tous rend l'évangélisation efficace par l'action du Saint-Esprit agissant dans les cœurs. Sans la grâce souveraine de Dieu toute évangélisation est inutile. Où serait, pour le prédicateur, la Bonne Nouvelle du salut s'il devait croire qu'une partie seulement des humains peuvent être sauvés ?

Pour être un bon témoin de Jésus-Christ, il faut croire qu'il est mort sur la croix pour *tous*, les aimant tous d'un égal amour. Des évangélistes calvinistes, ont dit : « Lorsque j'annonce la Bonne Nouvelle du salut devant un petit ou un grand auditoire, je deviens méthodiste ». La perte d'une seule âme est contraire à la volonté de Dieu (2 Pierre 9 ; Actes 17.30 ; etc.). La doctrine de la double prédestination n'est pas de Dieu. Elle annule sa volonté qui veut que tous les hommes soient sauvés (1 Tim. 2.3-4). Le témoignage du Saint-Esprit se trouve donc entravé par cette doctrine. Si le salut

est par un décret, il n'est pas par la grâce de Dieu.

« Puis Jésus leur dit : Allez par tout le monde et prêchez l'Évangile à toute créature » (Marc 16.15).

Conclusion

Dans l'amour infini de Dieu, nous sommes *tous* aimés et prédestinés au salut gratuit qu'il a accompli pour nous tous.

A chacun de nous, de nous décider personnellement pour lui. Tous sont invités à la repentance et à la foi en Jésus-Christ !

C'est en ceci que réside la Bonne Nouvelle du salut, l'Évangile de la Grâce. Il n'y aurait pas de Bonne Nouvelle si nous devions admettre qu'une partie de l'humanité est prédestinée à la perdition, quoi qu'elle fasse ! Jésus-Christ n'est pas mort en vain pour une seule âme ! Il n'y a qu'un seul texte qui dise que le Seigneur serait mort en vain : Paul dit dans Galates 2, verset 21 : « Si la justice s'obtient par la Loi, Christ est donc mort en vain » ! Si un homme pouvait être sauvé autrement que par l'expiation accomplie à la croix, la mort de Jésus-Christ serait inutile. Mais Paul déclare qu'aucun homme ne peut être sauvé par ses œuvres, par l'observation de la loi (Rom. 3.20), ou par un décret divin.

Puisque Jésus-Christ est mort sur la croix pour tous, il est donc mort en Rédempteur parfait et indispensable *pour vous* !

L'avez-vous accepté? C'est aujourd'hui le Jour du salut, le moment favorable !

Nous ne prêchons pas la théologie de tel ou tel homme. Nous ne prêchons pas Augustin, Luther, Calvin ou Wesley, mais nous prêchons Jésus-Christ seul, et Jésus-Christ crucifié, ressuscité, glorifié et revenant un jour du ciel. Nous nous appuyons sur toute la Sainte Bible divinement inspirée !

S. Samouélian

Prédestination ou libre arbitre ?

L'enseignement de Calvin sur la double prédestination semble faire son apparition ou sa réapparition, souvent mal compris, jusque chez les théologiens ou dans les Églises évangéliques. Faut-il s'en réjouir ou s'en effrayer? Cet enseignement n'est pas sans danger ni conséquence jusque dans l'évangélisation qui constitue

la vocation même que le Christ nous a laissée. Aussi me suis-je réjoui lorsque j'eus entre les mains le petit ouvrage du pasteur S. Samouélian consacré à ce sujet. J'ai, cependant, éprouvé un regret. La doctrine de la double prédestination semble séduire des théologiens pourtant très sérieux. Dès lors, il était fort dommage, me semblait-il, que cet ouvrage ne contienne pas une étude exégétique minutieuse des textes relatifs au sujet³.

Aussi, lorsque le pasteur Samouélian, en vue d'une nouvelle édition, me demanda si je voulais bien la faire, j'acceptai malgré le travail qu'allait entraîner une telle exégèse. Pour ne rien négliger, ce n'est pas moins de 1200 textes, pour le seul Nouveau Testament, qu'il m'a paru bon d'examiner dans la langue originale.

L'étude que je propose ici n'est donc pas l'exposé d'une opinion a priori, ni le fruit d'un enseignement prédigéré, mais le résultat d'une exploration patiente des textes eux-mêmes.

La double prédestination n'étant que le corollaire obligé de la prédestination et cette dernière étant incompatible avec le libre arbitre, je m'attacherai principalement à découvrir si la Bible nous dépeint l'homme comme étant au moins partiellement libre. Nous verrons ensuite le sens qu'il faut donner aux textes qui semblent en contradiction avec cette liberté ou qui mentionnent la prédestination ou l'élection.

³ L'auteur me pardonnera, je pense, de formuler un autre regret. Il ne me paraît pas juste de lier la doctrine de l'irréversibilité de la grâce à celle de la prédestination, ni celle de la responsabilité de l'homme dans le salut à la possibilité de déchoir de la grâce. Nombreux sont ceux qui, comme moi-même, insistent sur le libre arbitre et croient au caractère définitif du salut que Dieu offre à quiconque accueille de façon effective la grâce proposée.

Mais il sera peut-être utile de nous interroger tout d'abord sur le sens que Calvin a donné à ce qu'il est encore convenu d'appeler la « double prédestination ».

Calvin et la double prédestination

La lecture des citations qu'en fait le pasteur Samouélian (pages 9 à 11) nous persuaderait aisément que, selon le grand Réformateur, non seulement l'homme n'est pour rien dans son salut, si Dieu l'y a prédestiné, mais encore qu'il n'est pas condamné selon une quelconque responsabilité personnelle. Il nous faut absolument nuancer cette impression.

Il faut comprendre tout d'abord que Calvin a dû réagir fortement contre les doctrines qui prévalaient et selon lesquelles l'homme aurait été capable de se sauver par ses propres moyens. Cette réaction ne pouvait qu'emprunter l'affirmation de la souveraineté de Dieu comme unique auteur du salut. Pourtant, Calvin lui-même affirmait que l'homme n'est pas entièrement privé de liberté et qu'il porte la responsabilité de ses fautes. Il écrit, par exemple : « Il est bien vrai que Dieu leur a donné (aux hommes) quelque petite saveur de sa divinité, afin qu'ils ne puissent prétendre à l'ignorance pour excuser leur impiété » (*Institution*, 2, 18). Il ajoute (2,2,22) : « C'est une chose fausse de dire qu'on pèche par ignorance ». Pour lui, reconnaître que l'homme, même après la chute, n'était pas entièrement privé de « franc-arbitre », n'affectait nullement l'absolue souveraineté de Dieu. Aussi écrit-il : « ... que nul n'entreprenne de nier tellement le franc-arbitre, qu'il veuille excuser le péché » (2, 2, 8) et encore : « En cette intégrité, l'homme avait franc-arbitre, par lequel, s'il l'eût voulu, il eût obtenu vie éternelle. Car mettre ici en avant la prédestination occulte de Dieu est hors de propos : parce que nous ne sommes point en question de ce qui a pu advenir ou non, mais de ce qui a été, en soi, la nature de l'homme. Ainsi, Adam pouvait demeurer debout s'il l'eût voulu, vu qu'il n'a trébuché que de sa propre volonté... » (1, 15, 8).

Calvin, en fait, accentue parfois la souveraineté de Dieu au point de sembler enlever à l'homme tout reste de liberté. Mais ailleurs, comme on vient de le voir, il affirme que l'homme a gardé un reste de liberté afin de ne pas occulter sa responsabilité.

La Bible et le libre-arbitre

Quel sens la liberté a-t-elle, dans la Bible ? Des cinq mots grecs traduits liberté dans nos versions : 'e/eufAerâ', 'anesis', 'aphesis', 'exousia' et 'parresia', nous retiendrons le premier qui est utilisé dix fois, (en Rom. 8.21 ; 1 Cor. 10.29 ; 2 Cor. 3.17 ; Gai. 2.4 ; 5.1, 13 ; Jac. 1.15 ; 2.12 ; 1 Pierre 2.16 et 2 Pierre 2.19). De ces dix textes, huit ne peuvent nous aider à définir la liberté selon la Bible. Leur intérêt réside cependant dans le fait qu'ils l'attribuent tous à des chrétiens. Par contre, les citations de 1 et 2 Pierre retiennent l'attention. 1 Pierre 2, verset 16, en dénonçant le risque de se servir de la liberté comme prétexte pour mal faire, montre qu'il s'agit d'une liberté morale, ce qui suppose la responsabilité. Quant à 2 Pierre 2, verset 19, il en précise le sens en l'opposant à l'esclavage. Etre libre, c'est n'être pas esclave, pouvoir échapper à la contrainte.

L'usage de l'adjectif '*eleutheros*', utilisé 21 fois, le confirme de façon magistrale. En dehors de 2 Pierre 2, verset 19 qui utilise le substantif et l'adjectif et que nous venons de mentionner, nous le retrouvons dans vingt versets dont quatre seulement ne contiennent pas l'opposition : libre/esclave. Même sens pour le verbe '*eleuthero*' (affranchir, rendre libre) utilisé sept fois.

De ces textes, il apparaît clairement que si l'esclavage consiste à n'avoir pas le pouvoir de résister à un maître ou à une influence, la liberté est, au contraire, la possibilité de s'y opposer. Dans l'enseignement néo-testamentaire, nous trouvons que l'incroyant est libre à l'égard de la justice (= Dieu) ; il a le pouvoir de résister à Dieu, de s'opposer, pour lui-même, à Son projet, tandis qu'il est esclave du péché. A l'opposé, le croyant est affranchi du péché, rendu capable de lui résister, tandis qu'il est devenu esclave de Dieu (voir surtout Rom. 6.18, 20 et 22). Même après être né de nouveau, tant que le chrétien ne s'est pas reconnu comme mort avec le Christ (et « en » lui), il demeure charnel, ayant la (bonne) volonté de faire le bien mais n'en ayant pas le pouvoir (Rom. 7.18).

Ces remarques suffisent déjà à montrer que si la liberté de l'homme est limitée en ce qu'elle consiste seulement en capacité de résister ou de ne pas résister à l'action divine, elle n'en demeure pas moins tout à fait réelle. La responsabilité de l'homme est engagée.

a. Les négations

L'original grec utilise deux mots pour signifier la négation. Il contient donc une nuance qu'il ne nous est pas possible de retrouver dans nos traductions. Ce sont les mots 'ou' (avec ses composés : *ouk', 'oudè*', 'ouchi', 'oupô*', 'outheis', etc.) et 'mê' ('mède*', 'mêti'...). On sait généralement que le premier est absolu. Il constate ou affirme sans supposer ou nier une quelconque responsabilité du sujet. Il pourrait donc être utilisé dans tous les cas, à l'exception de l'impératif ou du subjonctif. Le second, au contraire, est subjectif. Il se rapporte à un état de fait lié à la libre participation du sujet. Ainsi l'exprime E.W. Bullinger dans *A critical lexicon and Concordance*: « 'Ou' exprime une négation pleine et directe, indépendante et absolue, donc objective. 'Mê' exprime une négation conditionnelle, dépendante de l'idée, de la conception, ou des pensées de quelque sujet, par là, subjective. »

'Ouchi' et 'oudamos', en sont les formes renforcées et peuvent être traduites « en aucune manière », tandis que 'ou' suivi de 'mê' augmente l'importance de la négation.

Ces distinctions grammaticales allaient-elles se vérifier dans le grec du Nouveau Testament ?

Sur la totalité des textes qui font usage de la négation, je n'en ai trouvé que quelques-uns qui m'aient surpris parce que ne semblant pas répondre à cette règle. Huit auraient pu ou dû (?) utiliser le 'ou' objectif et ont préféré 'mê' (c'est le cas, par exemple de Luc 13.11, Act. 12.19, 2 Cor. 4.8 ou encore Mat. 12.23). A première vue, l'inverse semble vrai dans des textes comme Jean 5, verset 41 ou 44 : *Vous ne recevez pas...* et *Vous ne cherchez pas la gloire de Dieu*. C'est simplement 'ou' qui est employé, alors que la responsabilité du sujet y est claire. Mais cette évidence en est vraisemblablement la raison. Des verbes comme « recevoir » (en grec 'lambanô' qui a le sens d'accueillir) ou « rechercher » comportent déjà en eux-mêmes le sens de la responsabilité. Utiliser 'mê*' devient donc superflu. Disons cependant, entre parenthèses, que, dans un cas comme Jean 12, verset 48 : *Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles...*, Jésus recourt quand même à la négation subjective ('mê'), donnant ainsi à ses paroles le sens d'un très vif reproche. Et c'est encore plus net avec le verbe « vouloir ».

Habituellement, c'est 'ou' qui s'impose (e.g.⁴ Mat. 18.30; 22.3; 23.37 ; Jn 5.40). Or, Luc 19, verset 27 : *Amenez ici mes ennemis qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, et tuez-les...* utilise la négation 'mé'. Par là, Jésus rend la condamnation de ces hommes d'autant plus légitime.

Il me semble donc possible de conclure que si 'mê' est quelquefois utilisé alors que 'ou' semble plus approprié, l'inverse ne paraît supporter pratiquement aucune exception. Huit utilisations inattendues sur près de mille, plutôt que d'infirmer la règle, me semblent donc la confirmer de façon certaine.

On peut affirmer que 'ou' se contente d'affirmer qu'une chose n'est ou ne sera pas. Des lis des champs, par exemple, Jésus constate : *Ils ne travaillent ni ne ('ou')filent* (Mat. 6.25), tandis que 'mê', au contraire, implique la part du sujet, sa responsabilité, comme acteur. Par exemple, Matthieu 7, verset 26 : *Quiconque entend et ne met pas ('mê') en pratique*. La mise en pratique dépend bien de « quiconque entend ». Pour la même raison, c'est 'mê' qui est utilisé dans toutes les formes impératives : *Ne vous inquiétez pas ('mê')* et les formes conditionnelles, ou subjectives : *Je vous ai dit ces choses afin qu'elles ne soient point ('mê') pour vous une occasion de chute* (Jn 16.1). Nous avons mentionné la forme impérative. En fait, le texte a recours à la négation 'mê' chaque fois qu'il y a exhortation (qu'elle utilise ou non la forme impérative), c'est-à-dire chaque fois qu'il y a appel à la responsabilité.

Il me semble que l'on peut y ajouter que toutes les fois qu'un verset constate une certitude inévitable, mais dont la cause implique la responsabilité du sujet, il juxtapose les deux négations. Par exemple : *Vous entendrez et vous ne comprendrez point ('ou mê'), vous regarderez et vous ne verrez point* (id.), (Mat. 13.14). Le verset 15 montre bien que le sujet est responsable de la situation : *Leur cœur est devenu insensible*. Un autre exemple parmi beaucoup se trouve en Matthieu 18, verset 3 : *Si vous ne vous convertissez, vous n'entrerez pas ('ou mê') dans le royaume...* ou en Jean 4, verset 14 : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais ('ou mê') soif*. Notons cependant que, dans quelques cas, l'usage des deux négations semble n'avoir d'autre but que d'insister sur la certitude de la chose promise.

Ainsi de Matthieu 24.21,34 ; Jean 4.14 ; 6.37 ;
20.25.

Dans pratiquement tous les cas où la forme verbale n'impose pas W, les textes pouvaient utiliser 'ou' comme c'est le cas en

⁴ L'abréviation * e.g. * signifie : *exempli gratia*, c'est-à-dire : par exemple.

Matthieu 7, verset 18, 19 et 26 qui font la preuve que rien ne s'y oppose. Le fait que Jésus ne s'en soit pas contenté est significatif et donne, à un grand nombre de textes, un relief tout neuf. Je voudrais en mentionner juste quelques-uns. Longtemps, le texte de Matthieu 24, verset 26 m'a gêné : *A celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a*. N'est-ce pas injuste? Or, c'est la négation 'me' qui est utilisée. Celui « qui n'a pas » n'est pas une victime ; il est, en réalité, responsable de son dénuement. D'ailleurs, le reste de la parabole le montre.

Matthieu 7, versets 18 et 19 : *Un bon arbre ne ('ou') peut porter de mauvais fruits ni Çoude') un mauvais arbre porter de bons fruits. Tout arbre qui ne porte pas ('me') de bons fruits est coupé*. Porter de mauvais fruits n'est pas une fatalité. La personne (ou la nation) que l'arbre symbolise en est tenue pour responsable, de par la présence de la négation 'me'.

Cette responsabilité du sujet apparaît de la même façon dans des textes comme Jean 12, verset 24 : *Si le grain de blé ne meurt...* (mourir, au sens spirituel, est donc un choix à faire, non une fatalité à subir), ou encore en 1 Jean 3, verset 14 et 1 Jean 4, versets 8 et 20 : *Celui qui n'aime pas...* (aimer aussi est un choix, non un sentiment indépendant de la volonté ; il ne s'agit pas du coup de foudre !).

L'utilisation de la négation subjective 'me' avec les verbes « croire », « recevoir », « comprendre » et même « vouloir » montre à l'évidence que ces attitudes ne sont pas dues à une fatalité, fruit d'un choix arbitraire de Dieu. L'homme ne refuse pas de croire parce que Dieu lui en refuse la possibilité. Quand il ne croit pas, c'est parce qu'il ne veut pas croire ! Si la capacité de croire dépendait de Dieu seul, il faudrait lire, à propos des incrédules, qu'ils n'ont pas pu croire ou obéir... Or, les textes disent précisément l'inverse. Nous nous contenterons de quelques passages où notre négation subjective est utilisée :

Jean 5.37-38 : *Vous n'avez pas ('oute ') entendu sa voix ni ('oute') vu sa face parce que vous ne croyez pas ('me')*.

Luc 3.9 : *Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*.

Luc 8.18: *On donnera à celui qui a, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il croit avoir*.

Luc 11.23 : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi*.

Luc 12.47 : *Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, ... n'a pas agi selon sa volonté, sera battu*.

Jean 3.3, 5 : *Si un homme ne naît (Ten-haut... s'il ne naît pas*

d'eau et (TEsprit.

Jean 3.18: *Celui qui ne croit pas est déjà jugé parce qu'il n'a pas cru.*

Jean 5.23 : *Celui qui n'honore pas ('mê') le Fils, n'honore pas ('ou') le Père.*

2 Thés. 1.8 :... *punir ceux qui ne connaissent pas Dieu.* L'emploi de 'mê' montre qu'ils ne sont pas victimes de leur ignorance, mais qu'ils n'ont pas voulu le connaître.

1 Jean 5.10 : *Celui qui n'a pas ('mê') le Fils, n'a pas ('ouk') la vie.*

Jude 19 :... *hommes sensuels n'ayant pas l'Esprit.*

Quand Actes 3, verset 23, rapporte le texte : *Quiconque n'écouterait pas ce prophète sera exterminé*, il atteste par là-même que cette voix s'est fait entendre à eux. Autrement, il utiliserait le verbe « entendre » et non « écouter »*.

En 1 Thessaloniens 2, verset 15, l'apôtre mentionne ceux *qui ne plaisent pas à Dieu*. Il ne fait pas une simple constatation. La négation 'mê' en fait une condamnation. Ils ne plaisent pas parce qu'ils n'ont pas voulu plaire...

Avant de quitter ce paragraphe, je veux encore attirer votre attention sur un autre texte important. Il s'agit de 2 Thessaloniens 2, versets 10 à 12 :... *séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent parce qu'ils n'ont pas ('ouk') reçu l'amour de la vérité qui les aurait sauvés. Aussi, Dieu leur envoie une puissance d'égarement pour qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas ('mê') cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient condamnés.*

¹ D'autres verbes impliquent en eux-mêmes la responsabilité du sujet. Ainsi fera-t-on la différence entre recevoir (qui peut être passif) et accueillir ; entre être sauvé et obéir ; être transformé et se repentir, comprendre et croire ; savoir et reconnaître.

On pourrait plaindre au premier abord ceux qui n'ont pas reçu l'amour de la vérité. Est-ce leur faute? Mais recevoir est ici la traduction du verbe *'dechomai'* à l'aoriste. Or, *'dechomai'* signifie accepter ce qui est offert, c'est « accueillir ». Ceux que Dieu abandonne à l'égarément et au mensonge, ce sont ceux — et ceux-là seuls — qui ont refusé l'amour de la vérité qui leur était offert. Avec *'dechomai'*, *'me'* était superflu, d'autant plus qu'il est utilisé un peu plus loin avec le verbe croire : *Ils n'ont pas voulu croire à la vérité* constatation qui n'est que le corollaire de leur choix : *Ils ont pris plaisir à l'injustice*.

Ainsi, la Bible — Jésus en particulier — parle de ceux qui n'ont pas cru, n'ont pas obéi, n'ont pas reçu, etc. comme d'hommes et de femmes qui en ont eu la possibilité mais ne l'ont pas voulu. Le libre-arbitre est bien ainsi attesté.

b. Vouloir ou désirer ?

Découvrir qu'il y a, en Dieu, et le désir et le vouloir n'est pas insignifiant. Car si personne ne peut résister à son vouloir (Rom. 9.19), il en va autrement de son désir. Or, nos versions ne nous permettent guère de reconnaître la différence puisqu'elles traduisent par « vouloir » deux verbes grecs différents : *'thelô'* et *'boulomaT*. Or, si ce dernier désigne un décret, une décision immuable, le premier exprime un désir, un vœu dont l'accomplissement est contingent.

Voyons rapidement les traductions proposées :

'Thelô' et les mots apparentés { *'thelèma'* et *'thelèsis'* } sont utilisés 276fois; *'boulomai'*, *'boulé'* y *'boulèma'* et *'bouleuomai'*, 65 fois. Des premiers, nous avons relevé 71 textes significatifs ; des seconds, 43.

Pour *'boulé'* et *'boulèma'* y les traductions proposent : dessein (Luc 7.30 ; Act. 2.23 ; 13.36 ; 27.43), décision (Luc 23.5), conseil ou «conseil arrêté» (Act. 4.8 ; Eph. 1.11), résolution (Héb. 6.17) et volonté (Rom. 9.19).

Pour *'boulomai'* et *'bouleuomai'*, les traductions sont : se proposer (Mat. 1.19), avoir l'intention (Act. 12.4), résolutions (1 Cor. 1.17; Act. 27.39; 2Cor. 1.17), au gré de (Jac. 3.4), délibérer

(Jn 12.10), examiner (Luc 14.31) et vouloir (tous les autres cas, e.g. 1 Cor. 12.11).

Nous aurions tort de nous laisser troubler par la diversité de ces traductions. Le sens, dans tous les cas, est celui d'une décision délibérée. Quand il s'agit d'une décision d'homme, elle peut être entravée (comme en Act. 27.43 : *Le centenier... les empêcha d'exécuter ce dessein* ou 12.4 : *... avec l'intention de le faire comparaître*). Mais quand il s'agit d'une résolution de Dieu, elle est immuable comme le montre Hébreux 6, verset 17 : *Dieu, voulant ('boulomai') montrer l'immutabilité de sa résolution ('boulés'), intervint par un serment*.

Tout autre est le sens de *'thelô'*.

'Thelèma' et *'thelèsis'* sont toujours traduits « volonté ». Pour *'thelô'*, par contre, on trouve 21 fois « vouloir » dont 8 fois au conditionnel (e.g. Act. 17.20 et Mat. 12.38: *Nous voudrions...* et 1 Cor. 7.7 : *Je voudrais...*), avoir la volonté (Rom. 7.18), aimer à (Marc 12.38) et aimer mieux (1 Cor. 14.19).

Dans tous les textes plus ou moins significatifs, le sens est clairement celui d'un désir, d'un souhait. La traduction « volonté » ne peut nous en distraire car il s'agit bien, partout, d'une volonté « qui doit être faite », qui fait l'objet de la prière ou de l'obéissance nécessaire mais libre (Mat. 6.10; 7.21; 12.50; 18.14; 26.42; Jn 4.34 ; Eph. 6.6 ; 1 Jn 2.17 ; etc.).

Une fois de plus, il nous faut conclure que, puisqu'il existe à côté de ce que Dieu a décrété, un souhait dont l'accomplissement dépend de la créature, celle-ci est donc libre de l'accomplir ou d'y désobéir. Nous prendrons le temps, plus loin, de considérer quelques-uns des versets les plus importants à cet égard.

c. Autre étude du vocabulaire

Dans l'ancien Testament

Il nous faut maintenant jeter un coup d'œil sérieux sur les mots hébreux, araméens et grecs (autres que *'boulomai'*, *'thelô'* et leurs dérivés) qui pourraient, fût-ce de loin, se rapporter à la prédestination, à l'élection, au désir ou à la souveraineté de Dieu. Pour l'hébreu et l'araméen, dix-neuf mots ont fait l'objet de notre recherche: *'bachar'*, *'bachir'*, *'chaphets'*, *'chephets'*, *'chashah'*, *'chashaq**, *'chathak'*, *'dabar'*, *'damah'*, *'etsah'*, **machasmabah'*, *'raison'*, *'reuth'*, *'sum'*, *'tseba'*, *'yaats'*, *'yatsar'*, *'zamam'* et *'zimmah'*. Arrêtons-nous un moment sur chacun :

'Bachar' est utilisé 170 fois. Il signifie choisir (élire), préférer.

Mais c'est un choix qui n'est pas livré à l'arbitraire comme le montrent, par exemple 1 Samuel 17, verset 40 : *Il choisit dans le torrent cinq pierres polies*, Genèse 13, verset 11 : *Lot choisit pour lui toute la plaine du Jourdain* ou Exode 18, verset 25 : *Moïse choisit des hommes capables...*, etc.

'*Bachir*' désigne l'objet du choix, le bénéficiaire de l'élection. C'est essentiellement, voire exclusivement, Abram, Jacob et ses enfants, Israël, Moïse et Aaron, Jérusalem, Sion et le Christ (Néh. 9.7 ; Es. 41.9 ; Ps. 135.4 ; Es. 44.2 ; 1 Chron. 16.13 ; Ps. 89.3 ; Es. 45.4 ; Ps. 105.26 ; 2 Chron.6.6 ; Ps. 132.13 ; Es. 42.1 ; etc.).

'*Chaphets*' apparaît 96 fois. Son sens est « trouver bon ». Par exemple, Psaume 115, verset 3 : *Notre Dieu est au ciel, il fait tout ce qu'il veut*, Esaïe 56, verset 4 : *Aux eunuques qui... choisiront ce qui m'est agréable, ...je donnerai...* et Esaïe 53, verset 10 : *Il a plu à l'Eternel de le briser*.

'*Chephets*' revient 37 fois. Il est très proche de '*chaphets*' et signifie désirer (e.g. 1 Rois 10.13 : *Le roi Salomon donna à la reine de Seba tout ce qu'elle désira*), trouver ou « prendre son plaisir à » (e.g. Ps. 1.2 : *Heureux l'homme qui trouve son plaisir dans la loi de l'Eternel* ; Eccl. 12.3 : *Avant que les années s'approchent où tu diras : Je n'y trouve point de plaisir* ou 1 Rois 5.8 : *Je ferai tout ce qui te plaira*), aimer, mettre son affection (e.g. Ps. 16.3 : *Les hommes pieux sont l'objet de mon affection* ; Eccl. 5.3 : *Il n'aime pas les insensés*), attacher du prix à (e.g. Jér. 22.28 : *Un objet auquel on n'attache aucun prix*), avoir égard (e.g. Es. 58.3 : *Que nous sert de jeûner... si tu n'y as point égard?*), par extension, on le traduit « penchants » (e.g. Es. 58.13 : *Si tu l'honores en ne te livrant pas à tes penchants*), ou encore : vouloir et volonté (e.g. Es. 44.22 : *Cyrus accomplira toute ma volonté* ; 1 Rois 5.10 : *Hiram donna à Salomon des bois... autant qu'il en voulut*).

Ici encore, on le voit, il n'y a rien d'un sentiment arbitraire. Ce sont les hommes pieux, par exemple, qui font l'objet de l'affection de David.

'*Chashah*' (16 fois) peut signifier : être tranquille, se taire. Mais en Esther, il désigne trois fois le projet ou l'intention (secrète) de Haman. Bien sûr, « ce que Haman ne dit pas » est un produit purement humain !

'*Chashaq*' (11 fois), c'est prendre plaisir, aimer, s'attacher à, mais aussi : avoir la pensée, prendre la résolution, juger bon ou avoir le désir (e.g. Es. 38.17 ; Ps. 91.14 ; Deut. 10.15 ; Gen. 34.8 ; Zach. 8.14 ; Es. 51.12 ; 1 Rois 9.1, 19 ; Deut. 21.11). L'usage qui est

fait de ce mot montre que son sens est apparenté à celui de 'chephets'.

'Chathak' est utilisé une seule fois, en Daniel 9, verset 24, en relation avec les 70 semaines. Il signifie fixer.

'Dabar' (43 fois), désigne une destination, une intention. Ainsi de l'estrade de bois dressée « à cette occasion » (littéralement : dans ce but) en Néhémie 8, verset 4. Il rend aussi assez souvent le sens de ce qui a été dit, donc promis.

'Damah' (45 fois), signifie ressembler, comparer, imaginer. Trois fois pourtant, il exprime une résolution (Nomb. 33.5 ; Es. 14.24) ou une intention (Jug. 20.5). Ce dernier verset seulement méritera que nous y revenions.

'Etsah' d'assez large utilisation (66fois), est diversement traduit : dessein (e.g. Ps. 33.11 : *L'Eternel renverse les desseins des nations* ou Es. 25.1 : *Tes desseins connus à l'avance se sont fidèlement accomplis*), conseil (e.g. Ps. 72.24 : *IU me conduiras par ton conseil* ; Ps. 107.11 : *Il avait méprisé le conseil du IYès-Haut*), décret (e.g. Es. 5.19: *Que le décret du Saint d'Israël arrive et s'exécute*), résolution (e.g. Jn 49.20 : *Ecoutez la résolution que l'Eternelaprise*), arrêt (e.g. Es. 46.10,11 : *Mes arrêts Çetsah' subsistent et/exécuterai ma volonté ('chephets'). C'est moi qui appelle... un homme pour accomplir mes desseins Çetsah'.*

'Machasmabah' (56fois). C'est le dessein, le projet, la résolution (e.g. Jér. 49.30 : *Nébuchadnetsar a pris une résolution contre nous* et Jér. 51.29 : *Le dessein de l'Eternel contre Babylone s'accomplit*).

'Ratson', utilisé 54 fois, est l'équivalent du grec 'thelema' (Cf. Ps. 40.9 et la citation qui en est faite en Héb. 10.7). C'est ce que Dieu désire, ce qui lui est agréable (e.g. Ps. 143.10 : *Enseigne-moi à faire ta volonté*).

'*Reuth* * (araméen) est utilisé uniquement en Esdras (deux fois), 5.17: *Que le roi nous transmette sa volonté sur cet objet* et 7.18 : *En nous conformant à la volonté de notre Dieu*. C'est l'équivalent de '*rat son*'.

'*Sum* ' (araméen), c'est prendre une ferme résolution. On ne le trouve qu'en Daniel 1, verset 8 : *Daniel résolu de ne pas se souiller*.

'*Tseba* ' (araméen), utilisé cinq fois, exprime la souveraineté de Dieu dans ses dispositions. Ainsi de Daniel 4, verset 35 : *Il agit comme il lui plaît avec l'armée des deux... et avec les habitants de la terre... et il n'y a personne qui résiste à sa main et qui lui dise : Que fais-tu ?*, et de Daniel 4, verset 19,25 et 32 : *Le Très-Haut domine sur le règne des hommes et le donne à qui il veut ou ... à qui il lui plaît* (5.21).

'*Yaats*' (78 fois), a le sens fréquent de consulter, prendre conseil, conspirer, se concerter ou méditer. Dans quelques cas, il signifie prendre la résolution (2 Chron. 25.16 ; Es. 14.24, 26-27; 19.17, 19; 23.8-9).

'*Yatsar* ' (62 fois) veut dire former, façonner. Son emploi en Esaïe 46, verset 11 : *Mes arrêts subsisteront* signifie, littéralement : *Je me le suis proposé et je l'effectuerai* (Cf. Darby et Revised Version).

'*Zamam* ', employé 14fois, c'est projeter, avoir l'intention. Mais Jérémie 4, verset 28 dit : *Je l'ai dit, je l'ai résolu, et je ne m'en repens pas, je ne me rétracterai pas*.

'*Zimmah* ', enfin, est employé trente cinq fois. C'est le projet. A quelques rares exceptions, il a le sens négatif de « mauvais dessin ».

Il fallait, par conscience, relire les centaines de versets qui utilisent ces divers mots. L'un ou l'autre parle-t-il de double prédestination ou simplement de prédestination ? Les sens sont loin d'être toujours tranchés. Pourtant, comme pour les verbes '*boulomaT* et '*thelô*' dans le Nouveau Testament, il est aisé de découvrir qu'il existe, d'une part, ce que Dieu a choisi ('*bachar*') décrété, résolu de manière irrévocable (*Çetsah*') ou jugé bon

(*'chaphets'* \ *'chashaq'*, '*machasmabah*' et '*tseba'* et, d'autre part, plus communément, ce qu'il désire et attend des hommes (*'chephets'*, '*chashaq'*, '*raison*' et '*reuth*').

L'élection a une place importante. Elle concerne Abraham et ses descendants ainsi que Sion et Jérusalem. Mais, nous l'avons vu, le choix n'a rien de nécessairement arbitraire. Des textes considérés, il est vrai que certains montrent que l'homme ne peut s'opposer à ce que Dieu a décidé d'accomplir (spécialement : Dan. 4.35 ; Es. 14.24-27 ; 46.11). Mais, sans plus attendre, nous devons constater qu'aucun ne concerne la question de la foi et du salut. Or, notre quête, rappelons-le, consiste à voir s'il existe une quelconque affirmation selon laquelle Dieu aurait prédestiné l'une ou l'autre de ses créatures à croire, à accueillir sa grâce ou à la rejeter.

Dans le Nouveau Testament

Les textes prennent ici une importance accrue de par le caractère doctrinal de beaucoup d'entre eux. Nous avons examiné ceux qui utilisent les mots : '*eklegô*', '*eklektos*', '*eklogê*', '*eudokia*' \ '*eudokeô*', '*haireomai*', '*hairetizô*', '*hetoimazô*', '*horizô*', '*kemai*', '*kletos*', '*procheirizomai*', '*procheirotomeô*', '*proetoimazô*', '*proginoskô*', '*prognosis*', '*prokaleô*', '*prokrima*', '*proorizô*', '*tassô*' et '*tithêmi*'.

'*Eklegô*' (21 fois), est traduit choisir ou élire. Quant à '*eklektos*' (25 fois), il désigne celui ou ceux qui ont fait l'objet de ce choix (Mat. 22.14 : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*). Comme pour l'hébreu '*bachar*', il exprime le choix souverain de Dieu (e.g. Act. 13.17 : *Le Dieu de ce peuple d'Israël a choisi nos pères* ; Jac. 2.5 : *Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres... pour qu'ils soient riches en la foi?* ; Jn 15.16, 19 : *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais moi qui vous ai choisis... et je vous ai choisis du milieu du monde* \ Eph. 1.4 : *Dieu nous a élus avant la fondation du monde*). Mais certains versets montrent que le verbe '*eklegô*' n'exclut pas la

¹ Les textes les plus significatifs, à cet égard, sont : Esaïe 14.24 : *Ce que j'ai décidé ("damah") arrivera, ce que j'ai résolu (Çyaats') s'accomplira* ; Lam. 2.17 : *L'Éternel a exécuté ce qu'il avait résolu ('chashaq')*. *Il a accompli la parole qu'il avait depuis longtemps arrêtée* ; Jér. 4.18 : *Je lui dit, je l'ai résolu ('zamam')* et je ne m'en repens pas... ; Es. 46.10-11 : *Mes arrêts subsisteront* et Dan. 4.35 : *Il agit comme il lui plaît avec l'armée des deux et avec les habitants de la terre et il n'y a personne qui résiste à sa main et qui lui dise : Que fais-tu ?*

présence de certains critères dans le choix (e.g. Luc 10.42 : *Marie a choisi la bonne part* ou 14.7 : *Ils choisissaient les premières places*).

'*Eklogê*' (7 fois), c'est l'élection, c'est-à-dire le fait d'élire (Rom. 9.11 : *...le dessein d'élection*) 11.28 : *En ce qui concerne*

l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères } 2 Pierre 1.10: ... appliquez-vous à affermir votre élection), mais encore ceux qui ont été élus, considérés globalement (Rom. 1.7 : L'élection l'a obtenu).

Il nous faudra répondre à la question : « Qui est élu et pour quoi ? »

'*Eudokeô*' (21 fois) rejoint l'hébreu '*chephets*'. C'est mettre son affection (e.g. Mat. 3.17 et 17.5: *Celui en qui j'ai mis toute mon affection* ou 12.8 : *Mon bien-aimé en qui mon âme prend plaisir*), aimer mieux (2 Cor. 5.8), prendre plaisir (2 Thés. 2.12 : ... *qui ont pris plaisir à l'injustice* ; Héb. 10.38 : *Mon âme ne prend pas plaisir en lui*), plaire (2 Cor. 12.10: *C'est pourquoi je me plais dans les faiblesses*), être agréable ou agréer (1 Cor. 10.5: *La plupart ne furent point agréables à Dieu* ; Héb. 10.6 : *n'as agréé ni holocaustes ni sacrifices*).

Si un texte comme Galates 1, verset 15 ou Colossiens 1, verset 19 (*Il a voulu que toute plénitude habitât en lui*) peut faire penser à une décision arrêtée, d'autres, comme Romains 15, verset 26 et 27, viennent corriger cette impression (*La Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution... Elles l'ont bien voulu et elles le leur devaient.*)

'*Haireomai*' n'est utilisé que trois fois. Il a le sens de préférer (Cf. Phil. 1.22; Héb. 11.25). Mais il est traduit «choisir» en 2 Thés. 2.13, texte qui demandera notre attention.

'*Hairetizô*' n'est employé qu'en Matthieu 12, verset 18 : *Voici mon serviteur que j'ai choisi*. Il semble avoir le même sens que '*eklegô*'.

'*Hetoimazô*', (40 fois), a partout le sens précis de préparer. Dans deux cas, il est traduit « réservé », en Matthieu 20, verset 23 : *Cela ne sera donné qu'à ceux à qui mon Père l'a réservé* et dans le texte parallèle de Marc 10, verset 40. Mais il a le même sens et aurait pu être traduit « *ceux pour qui mon Père l'a préparé* »

'*Horizô*' (8 fois), signifie déterminer, établir une frontière (e.g. Act. 17.26 : ... *ayant déterminé la durée des temps et les bornes de leur demeure* ou 17.31 : *Il a fixé un jour où il jugera le monde*). Il s'agit d'une intervention décisive, souveraine. C'est ce verbe qui, avec le préfixe « pro » est traduit « prédestiner > ». Nous devons y revenir.

'*KemaV*' (26 fois) signifie simplement se trouver, être couché, sens rendu clair par la plupart des textes (e.g. Mat. 28.6 : *Il n'est point ici, il est ressuscité* ; 1 Jn 5.19 : *Le monde entier gît dans le méchant* — Darby —, ou Jn 2.6 : *Il y avait là six vases*, etc.). Pourtant, il s'y ajoute parfois l'idée d'une destination, comme en 1 Timothée 1, verset 9 : *La loi n'est pas (faite) pour le juste* ou Luc 12, verset 19 : *71/ as des biens en réserve pour plusieurs années*.

Cela explique qu'il soit traduit par « être destiné » en 1 Thés. 3.3 (*Nous sommes destinés à cela*) et Luc 2.34 (*Cet enfant est destiné à amener la chute et le relèvement de plusieurs — Darby traduit : Voici, celui-ci est mis pour la chute et le relèvement...*).

'Kletos' (11 fois), est partout traduit: appelé. Voir, par exemple, Rom. 1.11 et 1 Cor. 1.1 (*Appelé à être apôtre*), Rom. 1.7 ; 1 Cor. 1.2 (*Appelés à être saints — « Apôtre (ou saints) par appel »* serait peut-être plus exact).

Le texte d'Apocalypse 17, verset 14 établit une distinction entre « appelés », « élus » et « fidèles » ; Matthieu 22, verset 14, entre l'appel et l'élection. Mais le sens de l'appel n'est nulle part rendu précis.

'Procheirizomai' (3 fois) vient de 'cheir', la main. Il signifie littéralement « prendre en main à l'avance ».

'Cheirotoneô', utilisé deux fois veut dire « choisir à main levée » (voir Act. 14.23 et 2 Cor. 8.19). Avec le préfixe « pro », c'est un choix préétabli. Les textes qui l'utilisent sont : Act. 3.20 (... *qu'il envoie celui qu'il vous a destinés, Jésus-Christ*) ; 22.14 (*Le Dieu de nos pères t'a destiné à connaître sa volonté*) et 26.16 (*Je te suis apparu pour t'établir ministre et témoin, littéralement : pour te prendre à l'avance en mains comme subordonné et témoin*).

'Procheirotoneô' est utilisé en Actes 10, verset 41. Il a le même sens.

'Proetoimazô' est, en fait, un pléonasme puisqu'il signifie « préparé à l'avance ». On le trouve en Ephésiens 2, verset 10 et Romains 9, verset 23.

'Proginôsko', employé cinq fois, signifie « connaître d'avance » (Rom. 8.29 et 11.2). De là aussi « savoir depuis longtemps » (Act. 26.5) ou « être averti » (2 Pierre 3.17). La traduction « *agneau prédestiné* » en 1 Pierre 1.20 est forcée. Darby traduit plus

correctement « *Agneau... préconnu avant la fondation du monde* ».

'Prognôsis' en est le substantif. Il est justement traduit prescience dans ses deux seules utilisations (Act. 2.23 et 1 Pierre 1.2). Nous reviendrons sur le sens de ces deux versets.

'Prokaleô' (uniquement en Act. 13.2) et 'prokrima' (seul emploi : 1 Tim. 5.21), ne nous apprennent rien.

'Proorizô' (6 fois). C'est le verbe qui a été traduit « prédestiner ». En fait, comme pour 'proétomazô', il s'agit d'un pléonasme. Destiner, donner une destination, ne peut se faire qu'à l'avance. Mais ici, le pléonasme n'existe que dans nos traductions. 'Proonzô', c'est déterminer, décider à l'avance. Chacun des six versets qui utilisent ce verbe retiendra particulièrement notre attention avant de tirer la conclusion générale. Il s'agit de Act. 4.28 ; 1 Cor. 2.7 ;

Rom. 8.29-30 et Eph. 1.5, 11.

'*Tassô*', neuf versets, sept traductions différentes : se dévouer (1 Cor. 16.15), désigner (Mat. 28.16), fixer (Act. 28.23), décider (Act. 15.2), destiner (Act. 13.48), soumettre (Rom. 13.1 et Luc 7.8) et ordonner (Act. 22.10 — Darby — et 1 Cor. 16.1). Ce verbe est intéressant, mais le Seigneur n'en est le sujet qu'une seule fois, en Actes 13.48. C'est ce seul verset que nous devons considérer de près.

'*Tithêmi*' est utilisé 96 fois. On le traduit mettre (e.g. Mat. 5.15: *On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau*), déposer, placer (e.g. Act. 3.2 : *Un homme qu'on plaçait à la porte du temple* et 13.29 :... *le déposèrent dans un sépulcre*), poser (1 Cor. 3.11 : *Personne ne peut poser un autre fondement*) et, de là, imposer, « poser les mains sur » (e.g. Marc 10.16).

L'idée d'une destination s'y reconnaît dans certains textes où il signifie alors poser, ou laisser en vue. De là, livrer (Luc 9.44 : *Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes*), donner (e.g. Jn 10.11 : *Le bon Berger donne sa vie*), établir et destiner (e.g. 1 Thés. 5.9 : *Dieu ne nous a pas destinés à la colère* ; 2 Tim. 1.11 : *C'est pour cet évangile que j'ai été établi prédicateur* ; Hébr. 1.2 : *Le Fils qu'il a établi héritier* ou 1 Pierre 2.8 : *C'est à cela qu'ils sont destinés*). On voit que le sens est large et ne peut être précisément retenu, même s'il peut être utile de considérer le sens de ces versets. Ce que nous ferons, Dieu voulant.

d. **Le libre-arbitre**

Il nous faut maintenant répondre de façon claire à la question : La Bible attribue-t-elle à l'homme une certaine liberté à l'égard de Dieu et du salut qu'il propose ? En d'autres termes, Dieu laisse-t-il à l'homme un autre rôle que celui d'automate ?

Comme l'a écrit Stanislas van Mierlo (*La Voie du Salut* — épuisé) : « Si quelques rares passages semblent à première vue confirmer l'action arbitraire de Dieu, l'Écriture s'adresse partout à l'homme comme à un être intelligent et libre qui peut, quand il ne lui résiste pas, faire ce que Dieu lui demande »... mais capable de s'opposer au dessein de Dieu, de le rendre nul pour lui-même, voire de se perdre par simple négligence. Les versets suivants l'attestent :

Héb. 4.2 : *La Parole ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent.*

Luc. 7.30 : *En ne se faisant pas ('me') baptiser* (du baptême de

Jean), *ils ont rendu nul le dessein de Dieu à leur égard.*

Héb. 2.3 : *Comment échapperons-nous si nous négligeons un si grand salut ?*

Impossible de citer ici tous les textes qui prouvent la liberté relative mais réelle dont l'homme dispose. Beaucoup nous sont déjà apparus au cours de l'étude du vocabulaire original. Nous en reprenons donc seulement quelques-uns parmi les plus significatifs.

Deut. 28.1, 15 : *Si tu obéis à la voix de l'Éternel... mais si tu n'obéis point... voici les malédictions qui viendront sur toi... (Quel sens aurait une menace de malédiction contre un être qui n'aurait pas le choix de l'obéissance ?)*

Deut. 30.19: *J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis ('bachar') la vie...*

Jos. 24.15 : *Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Éternel, choisissez ('bachar') qui vous voulez Çchaphets') servir.*

Job 24.14 : *... ils disaient pourtant à Dieu : Retire-toi de nous ; nous ne voulons ('chaphets') pas connaître tes voies.*

Es. 1.19-20: *Si vous avez de la bonne volonté ('abah', être désireux, vouloir) et si vous êtes dociles... mais si vous résistez et si vous êtes rebelles, vous serez dévorés par le glaive.*

Es. 65.12 : *T'ai appelé et vous n'avez point répondu, j'ai parlé et vous n'avez point écouté... vous avez choisi Çbachar') ce qui me déplaît.*

Jér. 44.15-19 : *Nous ne t'obéirons en rien de ce que tu nous as dit au nom de l'Éternel. Mais nous voulons agir comme l'a déclaré notre bouche.*

Peut-on mieux établir que la désobéissance est un choix délibéré de l'homme ?

Jn 5.40 : *Vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie.*

Jn 7.17 : *Si quelqu'un veut faire Sa volonté... il connaîtra...*

Act. 7.51 : *Vous vous opposez toujours au Saint-Esprit.*

Rom. 1.20-21 : *Ils sont donc inexcusables puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié...*

2 Tim. 3.8 : *De même que Jannès et Janbrès s'opposèrent à Moïse, de même, ces hommes s'opposent à la vérité.*

Héb. 10.26-29: *Si nous péchons volontairement ('hekousias') après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus... qu'une attente terrible du jugement. [La seconde utilisation du mot 'hekousias', en 1 Pierre 5, verset 2 (Paissez le troupeau de Dieu... non par contrainte, mais volontairement...), en l'opposant à la « contrainte », en rend le sens indiscutable.]*

Apoc. 22.17 : *Que celui qui veut prenne de l'eau de la vie...*

Que l'homme soit libre en ce qui concerne l'appel au salut qui lui est adressé découle encore de la place importante que la Bible fait à l'appel à la repentance et à la conversion. Ce fut le message des prophètes (e.g. Es. 21.12), de Jean-Baptiste, le plus grand d'entre eux (Mat. 3.2), de Jésus (Marc 1.15) et des apôtres (Act. 2.38; 3.19; etc.).

L'appel à la repentance ne serait qu'une abominable comédie si la possibilité n'en était pas donnée en même temps.

Nous posons très sérieusement la question : Dieu peut-il vouloir que des hommes ne puissent vouloir ce qu'il veut qu'ils veuillent ? Poser la question de cette manière, n'est-ce pas faire, par l'absurde, la démonstration de la liberté de l'homme ?

La liberté de l'homme ne s'oppose pas à la souveraineté de Dieu, parce que c'est souverainement que Dieu a décidé de créer l'homme libre. La liberté de l'homme ne saurait déranger son plan, puisqu'elle en est partie constituante.

Enfin, si l'homme n'était pas capable de répondre positivement au souhait de Dieu, comment celui-ci pourrait-il lui en demander compte et le punir? S'ils étaient irresponsables, pourquoi Paul, après le Christ, pleurerait-il sur eux (Cf. 2 Cor. 12.21)?

e. **L'élection**

Nous avons vu que l'élection est une réalité et qu'elle est un acte souverain de Dieu. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la notion de libre-arbitre de l'homme ? Pour y répondre, il nous faut nous demander :

Qui est élu ? et en vue de quoi ?

L'examen des textes de l'Ancien Testament nous a permis de découvrir les destinataires de l'élection. A cette liste, le Nouveau Testament ajoute : les douze (e.g. Jn 6.70 ; Judas s'y trouve !), l'apôtre Paul (Act. 26.17), les choses faibles et méprisées (1 Cor. 1.27-28) et des chrétiens (1 Thés. 1.4; 2 Thés. 2.13 ;Eph. 1.4 et Col. 3.12).

Mais en vue de quoi les uns ou les autres sont-ils élus? La lecture des textes permet en premier lieu de constater qu'aucun n'est élu pour « croire ». Il n'est pas question de foi mais de service. En tant que peuple, Israël devait être objet de bénédiction pour toutes les nations en annonçant les vertus du Christ ; les douze étaient élus pour porter du fruit, conduire et juger les douze tribus d'Israël ; Paul l'a été pour porter le nom du Seigneur devant les rois et les nations ; les méprisés pour confondre les « grands » ; les chrétiens pour exciter Israël à la jalousie, pour le salut et la sanctification.

Ainsi, l'élection n'a pas pour but le salut de l'écu. C'est comme instrument en vue du salut d'autrui que Dieu le choisit.

Dieu choisit évidemment qui il veut. L'écu n'y est pour rien. Cependant, il conserve la liberté de ne pas accomplir la mission pour laquelle il est mis à part. Jonas en est un exemple. Elu (et envoyé) pour porter un message à Ninive, il fuit dans une autre direction. Le message ne lui plaisait pas.

L'exhortation à «affermir sa vocation» (2 Pierre 1.10) souligne la responsabilité qui incombe à l' élu d'obéir à son élection, de la vivre. Judas fut rejeté définitivement ; Israël l'est provisoirement (Cf. Es. 41.9 ; 14.1). Dieu avait élu Paul, le destinant à voir le juste ; mais Act. 29.19 (*Je n'ai pas résisté à la vision céleste*) montre que Paul aurait pu s'opposer à la vocation ainsi révélée.

Certains privilèges (par grâce) sont attachés à toute élection. Mais l' élu ne peut en jouir dans la mesure où il obéit au dessein de l' élection. Les souffrances du peuple d'Israël tout au long de l'histoire, rappellent que l' élection impose en même temps de lourdes responsabilités et bien des souffrances.

Cependant, l'Elu par excellence, c'est Jésus-Christ et quiconque, par la foi, accepte de s'identifier à lui, entre nécessairement dans le projet de son élection. Mais, en Christ, parce qu'il est Dieu lui-même, élection et don de soi volontaire se confondent. Aussi la Bible met-elle dans sa bouche : « *Voici, je viens pour faire ô Dieu, ta volonté* », démarche qui est tout à la fois cause et accomplissement de son élection.

F. La prédestination

Nous avons dit que cette traduction ferait de '*proorizô*' un pléonasme. Nous lui rendons donc son sens exact, celui de déterminer à l'avance, de disposer (mettre) à l'avance, c'est-à-dire « pro-mettre ».

Election et « prédestination » sont souvent confondues. A tort, il me semble.

Qu'il y ait prédestination ou simplement destination ne saurait être contesté. Mais toute la question est de savoir qui peut être destiné (ou promis) et à quoi. Or, cela apparaît de façon évidente dans les passages qui utilisent le verbe '*proorizô*' (nous verrons, plus loin, s'il faut aussi retenir les textes qui recourent au grec '*tassô*' ou '*tithêmi*').

Act. 4.28 : *Hérode et Ponce Pilate se sont ligués dans cette ville avec les nations et avec les peuples d'Israël pour faire tout ce que ta main et ton conseil avaient arrêté d'avance.*

Ce qui est arrêté d'avance ici est une tranche d'histoire ; des faits auxquels Hérode et Pilate contribuent ; mais ni leur personne ni leurs actes ne sont en vue.

1 Cor. 2.7 : *Nous prêchons la sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée que Dieu, avant les siècles, avait destinée pour notre gloire.*

Ici encore, l'objet de l'arrêt divin n'est pas l'homme, mais la sagesse. Il s'agit du plan de salut de l'homme, mais non de l'homme lui-même.

Rom. 8.29-30 : *Ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils afin que son Fils fut le premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.*

Le texte est capital ; d'une part parce qu'il définit ceux qui sont l'objet de la « prédestination » ; d'autre part parce qu'il précise l'un de ses objectifs.

Ceux que Dieu prédestine, ce sont ceux qu'il connaît d'avance et non ceux qu'il aurait choisis de manière arbitraire. De plus, il ne les prédestine pas à croire, à avoir la foi, mais à être semblables à l'image de son Fils.

En Jésus, Dieu est entré dans l'histoire, dans l'espace et le temps. Il s'y est volontairement inscrit. Mais, en même temps, il est, par nature, « hors du temps ». Pour Dieu, tout est éternellement présent, donc concomitant. A ce titre, conséquences et causes sont liées sans que l'on puisse parler d'antériorité et de postérité. Quand la Révélation utilise des expressions comme « avant tous les âges ou « avant la fondation du monde », etc., c'est par rapport à nous seulement qu'elle le fait. Car nous, nous ne pouvons échapper aux notions du fini.

Nous pouvons donc dire que Dieu, depuis toujours, a sous les yeux (autre anthropomorphisme que l'on voudra bien me pardonner) l'attitude de tout homme à l'égard de son Christ : accueil ou refus de sa grâce offerte. C'est en fonction de cela qu'il peut définir les conséquences de cet acte libre. Des textes montrent même qu'au dernier jour, le jugement tiendra compte de ce que tel ou tel aurait fait en d'autres circonstances (e.g. Mat. 11.20-24). La destinée, pour les uns, est glorieuse : être semblable au Christ !

Eph. 1.4-5 : *En lui, Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui, nous ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté à la louange de la gloire de sa grâce...*

Il y a beaucoup de choses dans ce passage : la mention d'une élection en vue de la sainteté et le rappel d'une « prédestination »

antérieure : *Nous ayant (précédemment)prédestinés, il nous a élus...*
Mais quel est l'objet de cette prédestination? Est-ce la foi?
Sommes-nous prédestinés à croire ou à ne pas croire ? Nullement.
Mais ceux dont il savait, les ayant connus d'avance, qu'ils croiraient, il les destine à l'adoption, ce qui est un pur effet de sa volonté bienveillante, afin qu'ils servent à susciter la louange et la gloire de sa grâce ainsi reconnue. Ce même but apparaît au verset 11 : *En lui, nous sommes aussi devenus héritiers (résultat de l'adoption), ayant été prédestinés suivant la résolution de celui qui opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté, afin que nous servions à la louange de sa gloire.* Nous le voyons à nouveau, il ne s'agit pas d'être prédestiné à avoir la foi, mais à servir pour sa gloire.

Nous nous étions demandé s'il nous faudrait prendre aussi en considération les verbes 'tassô' et 'tithêmi'. Deux versets semblent le mériter :

Act. 13.48 peut, en effet, sembler troublant: *Tous ceux qui étaient destinés ('tassô') à la vie éternelle crurent.* En réalité, il conforte notre conclusion. La vie éternelle à laquelle étaient destinés tous ceux qui allaient croire et crurent, est une conséquence de la foi et non la foi elle-même. Ce n'est pas « à croire » qu'ils étaient destinés !

1 Thés. 5.9 : *Dieu ne nous a pas destinés ('tithêmi') à la colère, mais à l'acquisition du salut par notre Seigneur Jésus-Christ.*

Le fait que certains (le « nous » de Paul) ne soient pas destinés à la colère suppose que d'autres le sont. Mais il est facile de faire remarquer, une fois de plus, que ce n'est pas « à croire » que sont destinés les Thessaloniens à qui Paul s'adresse, mais à l'acquisition du salut, fruit de la foi. De même, ce n'est pas à l'incrédulité que d'autres seraient destinés, mais aux conséquences de celle-ci. C'est clairement le cas en 1 Pierre 2.8 : *C'est à cela qu'ils sont destinés (jtithêmi*).* « A cela » signifie, non pas à ne pas croire à la parole, mais à se heurter au Christ, rocher de scandale... « pour n'avoir pas cru ».

Ce qui perd l'incroyant, ce n'est pas un décret divin quelconque, mais sa propre incrédulité. Ce mot est en lui-même porteur de jugement, parce que chargé de responsabilité. « Celui qui ne croira pas » et qui « sera condamné » selon Marc 16.16, c'est 'o apistêsas' y littéralement: «l'ayant été incrédule». Les mots 'apistêsas' y 'apistia' et 'apisteô' sont utilisés 42 fois. Que la créature soit responsable de son incrédulité ressort de reproches tels que celui de Marc 9.19: *Race incrédule et perverse, jusques à quand serai-*

je avec vous ? Jusques à quand vous supporterai-je ?

Les Eglises chrétiennes primitives couraient le risque d'être « retranchées » non par défaut d'élection, mais pour cause d'incrédulité (Rom. 11.20). Jean 5, verset 40, déjà cité, n'est pas une simple constatation mais un reproche. Dès le chapitre 1, verset 11, nous étions avertis : *Le verbe est venu chez les siens, mais les siens ne l'ont pas accueilli.*

Le ministère de condamnation du Saint-Esprit n'a pas d'autre raison d'être : *Il convaincra le monde de jugement, parce qu'ils ne croient point* (Jn 16.9).

Et c'est ce qui donne toute sa portée dramatique à la tristesse du Christ devant Jérusalem quand il s'écrie : *Jérusalem, Jérusalem... combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble sa couvée sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu* (Luc 13.34).

Et nous pourrions opportunément considérer les textes qui contiennent les mots 'sklêrunô', s'endurcir, 'apeitheô', désobéir ou 'apeitheia' y désobéissance. Est-ce encore nécessaire?

La clé de la prédestination, c'est la prescience de Dieu. Ceux qu'il prédestine sont ceux qu'il connaît à l'avance, non qu'il ne connaisse pas les autres... Mais ceux-ci sont connus comme répondant à sa grâce. Même l'élection, pourtant absolument souveraine, est liée à la prescience de Dieu comme le rappelle 1 Pierre 1, verset 2 : ... *qui sont élus selon la prescience de Dieu le Père...* et Actes 2, verset 23 qui montre que même l'œuvre du Christ a été arrêtée d'avance selon sa prescience, c'est-à-dire en fonction de ce que Dieu savait (je devrais écrire « de ce qu'il sait ») des hommes et de leurs réactions.

En conclusion, nous ne saurions limiter les destinataires de l'œuvre du Christ à une compagnie arbitraire d'élus prédestinés à croire.

G. L'universalité de l'offre du salut

Je serais tenté de dire qu'il importe peu de savoir si le Christ est mort pour tous les hommes ou seulement pour tous ceux dont il savait qu'ils croiraient en lui. Pourtant, la Bible prend la peine de nous présenter Dieu comme : *le Sauveur de tous les hommes, spécialement des croyants* (1 Tim. 4.10). Cela signifie que Dieu, en Christ, a fait provision du salut pour tous, même s'il ne devient

effectif que pour les croyants. La même nuance se retrouve en Romains 3, verset 22 (mais n'apparaît que dans la version Darby). Le texte dit, littéralement : *Mais maintenant, indépendamment de (toute) loi, (la) justice de Dieu est manifestée... justice de Dieu par (la) fidélité de Jésus-Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient.* « Envers tous », telle est la destination de l'œuvre fidèle du Christ. « Sur tous ceux qui croient », est restrictif, parce que cette fidélité n'est efficace que « sur » le croyant.

Ce qui est de toute première importance, c'est de reconnaître l'universalité de l'offre du salut. Or, ici encore, les textes sont nombreux.

1 Tim. 2.4: *Dieu veut (jthelô', désirer) que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.*

Ce seul verset suffit à rejeter aux oubliettes la doctrine de la double prédestination. Bien sûr, si ce verset exprimait un décret de Dieu, aucun ne pourrait être, en même temps, destiné à la perte. Le fait qu'il s'agisse ici de son désir et non d'un décret change-t-il quelque chose ? Non. Si Dieu souhaite que tous soient sauvés, il ne peut davantage avoir voulu que certains soient perdus.

Qu'il n'a désigné personne à la perte, 2 Pierre 3, verset 9 l'affirme d'ailleurs en utilisant le verbe 'boulomai' (prendre la résolution arrêtée): *Dieu, ne voulant pas qu'aucun périsse...*, littéralement « ne décrétant de personne qu'il périsse ».

2 Cor. 5.14: *L'amour du Christ nous presse, parce que, si un seul est mort pour tous, tous donc sont morts...*

Rom. 5.18 : *... comme par une seule offense, la condamnation atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.*

Ce texte ne signifie pas que tous soient sauvés, mais établit de façon claire que le bénéfice de cette justice du Christ est proposé à tous et non à quelques-uns seulement.

H. Quiconque

Trois versets au moins, en français, utilisent le mot «quiconque»: Jn3.16; 6.40 et 12.46: *Quiconque croit ne demeurera pas dans les ténèbres.* Ce mot traduit par le grec 'pas o pisteuôn' désigne donc sans équivoque « celui-là qui croit » (jo pisteuôn' comme en Jn 11.25) mais avec 'pas' (qui veut dire tous), prenant ainsi le sens accentué de « tous autant qu'ils sont à croire » !

i. Dernière lumière

Pour clore l'argumentation, nous mentionnerons brièvement la parabole des noces, telle qu'elle est rapportée par Matthieu (22.1-4). Elle se termine par cette déclaration de Jésus : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu élus*. Qui sont les appelés ? Qui sont les élus ? On considère généralement que ceux qui étaient initialement invités aux noces sont les juifs et que ceux que vont chercher les serviteurs dans les chemins représentent les païens auxquels l'Évangile est adressé à la suite du rejet du Christ par Israël. Les premiers invités sont les élus. Pourtant, ils ne goûteront pas du souper. Quant aux appelés, ils le sont tous, méchants et bons, mais seuls y prendront part ceux qui ont revêtu l'habit de noces, image de la justice du Christ proposée. Le Maître disant : *Allez dans les carrefours et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez* rappelle l'universalité de l'appel. L'homme jeté dehors nous empêche, quant à lui, d'oublier qu'il appartient à chacun d'accepter ce vêtement de justice sans lequel nul ne saurait être agréé.

J. Quelques difficultés

Certains textes, à première vue, semblent donner raison à l'hypothèse de la prédestination. Avant de clore, il me semble utile de les examiner. Nous les aborderons dans l'ordre même où ils apparaissent dans le Nouveau Testament :

Mat. 13.11 : *Cela ne leur a pas été donné...*

« Cela », c'est la capacité de comprendre les paraboles et non de se tourner vers le Christ dans la repentance. Le refus est-il arbitraire ? La citation d'Ésaïe 6 faite aussitôt après montre que, si Dieu ne leur a pas ouvert les yeux, c'est parce qu'ils ne lui avaient pas ouvert leur cœur.

Act. 2.39-40 : *La promesse est pour vous, pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin en aussi grand nombre que le Seigneur, notre Dieu, les appellera.*

On dira peut-être : Si la promesse concerne ceux que Dieu appelle, cela ne suppose-t-il pas que Dieu n'appelle pas tout le monde ?

Ce que Pierre semble bien vouloir dire ici est extensif et non restrictif. Ce qu'il veut dire, c'est que son message ne se limite pas aux Juifs de la Palestine, ni même à ceux de la Diaspora. L'Esprit qui parle par sa bouche englobait sans doute aussi les païens que l'appel de Dieu allait atteindre. D'ailleurs, le verset 40 (*Sauvez-vous*

de cette génération perverse) établit la responsabilité de celui qui entend. Et cette responsabilité est confirmée au verset 41, par l'emploi du verbe « accepter » (grec : 'apodechomai' = accueillir avec joie).

Act. 2.47 : *Le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Eglise ceux qui étaient sauvés.*

Ce verset signifierait-il que Dieu sauvait les prédestinés ? Il faut lire, littéralement : « Le Seigneur ajoutait à l'Eglise, les 'en train d'être sauvés' ». La part du Seigneur est d'ajouter à l'Eglise. La présence de la responsabilité de l'homme est exprimée par le participe présent. Si le salut était le fruit d'une décision passée, il eut fallu utiliser l'aoriste.

Rom. 9.11,16 : ... *afin que le dessein d'élection de Dieu subsistât sans dépendre des œuvres et par la seule volonté de celui qui appelle... Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.*

L'élection ici mentionnée est celle du peuple d'Israël choisi en Jacob. Elle est, effectivement, le fait de l'absolue souveraineté de Dieu. Il nous suffit donc de rappeler que l'élection ne doit pas être confondue avec une hypothétique prédestination à croire⁵.

2 Cor. 4.3,4 : *Si notre Evangile est encore voilé, il est voilé pour ceux qui périssent, pour les incrédules dont le dieu de ce siècle a aveuglé l'intelligence pour qu'ils ne vissent pas briller la splendeur de l'Evangile de la gloire du Christ.*

Le verset contient la réponse à l'objection possible. Satan ne peut aveugler que les « incrédules », ceux qui ne veulent pas croire.

Phil. 2.13 : *C'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire selon son bon plaisir.*

Notre malice naturelle peut se retrancher derrière ce verset pour s'excuser : Si je ne veux ni ne fais, c'est que Dieu ne le produit pas en moi !

S'il en était ainsi, quel serait le sens du verset 12? Ce verset en appelle à l'entière responsabilité des Philippiens : *TYavaillez votre salut* (comme on travaille un terrain pour le faire fructifier) *avec crainte et tremblement*. La suite, loin d'atténuer la responsabilité, l'accentue donc. Les lecteurs de Paul n'ont aucune excuse, car Dieu produit et le vouloir et le faire.

⁵ Voir *La Justice qui fait vivre* (Neuchâtel 1975), page 156.

Il est vrai que l'expression « selon son bon plaisir » peut nous égarer. En français, cela pourrait vouloir dire « selon son caprice » plutôt que « selon son désir, qui est bon ». La préposition '*huper*' (traduite « selon ») signifie « en vue de » et '*eudokia*', c'est ce qui réjouit, ce en quoi le sujet prend plaisir. Il est traduit « bienveillant » en Ephésiens 1, verset 9, et 2 Thessaloniens 1, verset 11. Son bon plaisir, ici, c'est donc sa bonté bienveillante en même temps que l'œuvre qu'il lui est agréable d'accomplir.

On peut comparer utilement notre verset à Hébreux 13, verset 21 : *Que le Dieu de paix fasse en vous ce qui lui est agréable.*

K. Dernière conclusion

De l'examen des textes, une conviction profonde est née. *La volonté de Dieu, c'est que QUICONQUE voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle* (Jean 9.40). Croire, telle est notre responsabilité. Dieu fait tout le reste.

C'est lui qui peut donner un esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance, illuminer les yeux de notre cœur, pour que nous sachions quelle est l'espérance qui s'attache à son appel, quelle est la richesse de la gloire de son héritage qu'il réserve aux saints et quelle est ENVERS NOUS QUI CROYONS l'infinie grandeur de sa puissance se manifestant par la vertu de sa force (Cf. Eph. 1.17-

19).

R.E
Oculière

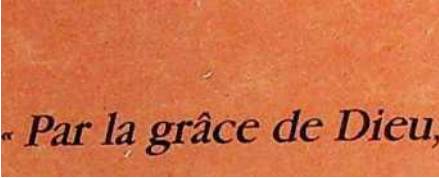
Table des matières

Avant-propos	5
Jésus-Christ est-il mort sur la croix pour tous ?	7
Si la double prédestination était vraie?	16
Que dit Paul dans ses épîtres aux Romains et aux Ephésiens ? — 27	
Appendices 36	
Conclusion	42
Etude exégétique, par le pasteur R.E Doulière	43
Les négations	46
Vouloir ou désirer ?	; 50
Autre étude du vocabulaire	51
Le libre-arbitre	59
L'élection	61
La prédestination	62
L'universalité de l'offre du salut	66
Quiconque	67
Dernière lumière	67
Quelques difficultés	68
Dernière conclusion	70

Publications Evangéliques

- John Wesley, esquisse de sa vie et de son œuvre, par W.-H. Guiton, avec extraits de son Journal, 9 clichés, 136 pages, 3^e édition, 1989.
- La voie du salut : messages de John Wesley, avec préface de l'auteur, nouvelle édition, 1986, 240 pages.
- La Théologie de Wesley, par M. Lelièvre, réédition, 1990.
- Vie de William Bramwell, 1759-1818, par C. Challand, 2^e édition, 163 pages, 1971. Histoire d'un puissant réveil.
- Etude sur la sanctification, par S. Samouélian, 3^e édition, 48 pages, 1982.
- Le réveil méthodiste, par S. Samouélian, 110 pages, 1974.
- La préexistence de Jésus-Christ, par S. Samouélian, préface du professeur J.-M. Nicole, 3^e édition, 1982.
- Aperçu historique des Eglises de professants, par S. Samouélian, 1957.

Pour obtenir ces publications, s'adresser à :
S. SAMOUÉLIAN
45 B, avenue Jean Jaurès
30900 NIMES



« Par la grâce de Dieu,

*Jésus est mort
pour tous les hommes. -*

Hébreux 2.9



*- Celui qui a le Fils a 7a Vie.
Celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la Vie. «*

1 Jean 5.12

*-J'ai mis devant toi la Vie et la mort,
la bénédiction et la malédiction.
Choisis donc la Vie afin que tu vives. «*

Deutéronome 30.19